

Eutelsat S.A.

GROUPE Eutelsat S.A.

Société anonyme au capital de 658 555 372,80 euros

Siège social : 70, rue Balard 75 015 Paris

422 551 176 R.C.S. Paris

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
AU 30 JUIN 2011**

Eutelsat S.A.

BILAN CONSOLIDE
(En milliers d'euros)

ACTIF		30 juin 2010	30 juin 2011
	Note		
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	5	12 758	19 057
Satellites et autres immobilisations corporelles, nets	6	1 797 588	1 950 206
Immobilisations en cours	6	732 913	697 976
Titres des sociétés mises en équivalence	7	232 928	188 422
Actifs financiers non courants	8,14	2 169	2 369
Actifs d'impôts différés	21	2 912	2 302
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		2 781 268	2 860 332
Actifs courants			
Stocks	9	1 372	1 211
Créances clients et comptes rattachés	10	299 212	244 529
Autres actifs courants	11	13 029	18 742
Actif d'impôt exigible	21	2 867	1 582
Actifs financiers courants	12,14	4 840	7 481
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	58 618	135 792
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		379 938	409 337
TOTAL ACTIF		3 161 206	3 269 669
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
	Note	30 juin 2010	30 juin 2011
Capitaux Propres			
Capital social	15	658 540	658 555
Primes liées au capital	15	366 319	366 343
Réserves et résultat consolidés		554 545	755 183
Participations ne donnant pas le contrôle		(20)	228
TOTAL CAPITAUX PROPRES		1 579 384	1 780 309
Passifs non courants			
Dettes financières non courantes	16	1 222 759	1 072 570
Autres passifs financiers non courants	17,18	49 164	59 081
Autres dettes non courantes	20	1 469	98
Provisions non courantes	22	13 391	11 799
Passifs d'impôts différés	21	55 490	89 417
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		1 342 273	1 232 965
Passifs courants			
Dettes financières courantes	16	28 374	13 975
Autres passifs financiers courants	17,18	41 251	30 160
Fournisseurs et comptes rattachés		37 362	49 806
Dettes sur immobilisations		30 424	22 162
Impôt à payer		8 563	45 238
Autres dettes courantes	20	80 014	80 876
Provisions courantes	22	13 561	14 178
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		239 549	256 395
TOTAL PASSIF		3 161 206	3 269 669

Eutelsat S.A.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE
(En milliers d'euros, sauf données par action)

	Note	Période de douze mois close au 30 juin 2010	Période de douze mois close au 30 juin 2011
Chiffre d'affaires	23	1 048 702	1 169 944
Produits des activités ordinaires		1 048 702	1 169 944
Coûts des opérations		(80 808)	(89 004)
Frais commerciaux et administratifs		(132 597)	(148 548)
Dotations aux amortissements	5,6	(268 969)	(236 009)
Autres produits opérationnels	27.2	148	235 393
Autres charges opérationnelles	6	(5 905)	(236 137)
Résultat opérationnel		560 571	695 639
Produits financiers		32 062	16 554
Charges financières		(75 705)	(48 498)
Résultat financier	24	(43 643)	(31 944)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	7	17 844	17 754
Résultat net avant impôt		534 772	681 449
Impôts sur les sociétés	21	(180 363)	(228 568)
Résultat net		354 409	452 881
Part attribuable au Groupe		353 629	452 633
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		780	248
Résultat par action revenant aux actionnaires d'Eutelsat	25		
Résultat de base par action en €		0,349	0,447
Résultat dilué par action en €		0,349	0,447

Eutelsat S.A.

ETAT DU RESULTAT GLOBAL
(En milliers d'euros)

	Note	Période de douze mois close au 30 juin 2010	Période de douze mois close au 30 juin 2011
Résultat net		354 409	452 881
Autres éléments de gains et pertes du résultat global			
Écart de conversion		3 815	(1 725)
Effet d'impôt		(858)	98
Variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie	15.4,26.5	19 425	14 203
Effet d'impôt	21.2	(6 688)	(4 890)
Total autres éléments de gains et pertes du résultat global		15 694	7 686
Total état du résultat global		370 103	460 567
Part attribuable au Groupe		369 323	460 319
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		780	248

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
(En milliers d'euros)

	Note	Période de douze mois close au 30 juin 2010	Période de douze mois close au 30 juin 2011
Flux d'exploitation			
Résultat net		354 409	452 881
Résultat des sociétés mises en équivalence	7	(17 844)	(17 754)
(Plus)/moins values de cession d'actifs		120	-
Autres éléments non liés aux activités d'exploitation		225 183	206 164
Dotations aux amortissements et aux provisions		279 461	238 110
Impôts différés	21	30 465	30 404
Variations des clients et comptes rattachés		(18 962)	24 206
Variations des autres actifs		4 404	(6 765)
Variations des fournisseurs et comptes rattachés		11 532	33 471
Variations des autres dettes		(13 767)	3 611
Impôts payés		(172 373)	(156 926)
TRESORERIE PROVENANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		682 628	807 402
Flux d'investissements			
Acquisitions de satellites et autres immobilisations corporelles et incorporelles	6	(494 362)	(545 933)
Mouvements sur titres mis en équivalence	7.1	-	60 000
Produits de cessions d'actifs		8	22
Indemnisation d'assurance sur immobilisations	27.2	-	235 096
Variations des actifs financiers non courants		(8)	(626)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		3 169	3 378
TRESORERIE UTILISEE PAR LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(491 193)	(248 062)
Flux de financement			
Variation de capital		315	39
Distributions		(273 495)	(263 416)
Augmentation des emprunts		926 972	-
Remboursements des emprunts		(850 184)	(152 158)
Remboursement des dettes sur primes d'intéressement et contrats de location longue durée		(14 329)	(11 366)
Autres charges liées à l'emprunt		(9 554)	(30)
Charges d'intérêts et autres frais financiers payés		(31 689)	(44 814)
Produits d'intérêts reçus		1 490	2 845
Primes et soultes payées sur instruments financiers	26.2	(38 015)	(325)
Acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle		(20)	-
TRESORERIE UTILISEE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT		(288 509)	(469 225)
Incidence des variations de change sur la trésorerie		(464)	684
Augmentation / (Diminution) de la trésorerie		(97 538)	90 799
TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		138 017	40 479
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE		40 479	131 278
Rapprochement de trésorerie			
Trésorerie	13	58 618	135 790
Découvert compris dans les dettes ⁽¹⁾	16.2	(18 139)	(4 512)
Trésorerie selon le tableau de flux de trésorerie		40 479	131 278

⁽¹⁾ Les découverts pris en compte dans la détermination de la trésorerie du tableau de flux sont une composante de la trésorerie car ils sont remboursables à vue et font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe – ils font partie des « Dettes financières courantes » dans les Passifs courants au bilan.

Eutelsat S.A.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(En milliers d'euros sauf données par actions)

	Capital social			Réserves et résultat	Capitaux propres part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
	Nombre	Montant	Primes				
Au 30 juin 2009	1 012 944 284	658 414	366 100	457 455	1 481 969	(800)	1 481 169
Résultat net de la période				353 629	353 629	780	354 409
Autres éléments de gains et pertes du résultat global				15 694	15 694	-	15 694
Total du résultat global				369 323	369 323	780	370 103
Opérations sur le capital	193 841	126	219	(48)	297	-	297
Transactions avec des participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-
Distributions				(273 496)	(273 496)	-	(273 496)
Avantages aux salariés sur souscription d'actions et actions gratuites				1 311	1 311	-	1 311
Au 30 juin 2010	1 013 138 125	658 540	366 319	554 545	1 579 404	(20)	1 579 384
Résultat net de la période				452 633	452 633	248	452 881
Autres éléments de gains et pertes du résultat global				7 686	7 686	-	7 686
Total du résultat global				460 319	460 319	248	460 567
Opérations sur le capital	23 987	15	24	-	39	-	39
Transactions avec des participations ne donnant pas le contrôle				-	-	-	-
Distributions				(263 416)	(263 416)	-	(263 416)
Avantages aux salariés sur souscription d'actions et actions gratuites				3 735	3 735	-	3 735
Au 30 juin 2011	1 013 162 112	658 555	366 343	755 183	1 780 081	228	1 780 309

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 1 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- Dans la nuit du 28 au 29 octobre 2010, le satellite W3B a été lancé par une fusée Ariane 5. A la suite de la séparation, une anomalie de fonctionnement a été observée sur le sous-système de propulsion du satellite rendant impossible sa mise en orbite géostationnaire et contraignant le Groupe à déclarer la perte du W3B et à déposer un dossier d'indemnisation d'assurance.
(cf. Note 6 – *Satellites et autres immobilisations corporelles* et Note 27.2 – *Assurance en orbite et assurance lancement*).

- Le 26 décembre 2010, le satellite Ka-Sat a été lancé avec succès par une fusée Proton M Breeze M. Son entrée en opérations est effective depuis le 31 mai 2011.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 2 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE

2.1 – Description de l'activité

Le groupe Eutelsat S.A. ("Eutelsat" ou "Le Groupe") est un opérateur privé de satellites de télécommunications impliqué dans la conception, la mise en place, l'exploitation et la maintenance de systèmes de télécommunications par satellite couvrant de nombreuses régions (l'Europe étendue – y compris l'Afrique du Nord, la Russie et le Moyen-Orient – l'est de l'Amérique du Nord, l'Amérique latine, l'Afrique subsaharienne et l'Asie).

Eutelsat exploite 24 satellites détenus en propre en orbite géostationnaire pour la fourniture (attribution, mise à disposition) de capacité aux principaux opérateurs de télécommunications et diffuseurs internationaux, pour des services de télévision et de radio (analogiques et numériques), pour des services aux entreprises, des applications multimédia et des applications de messagerie et de localisation. Par ailleurs, le Groupe dispose de capacité additionnelle sur 4 satellites appartenant à des tiers ou à des parties liées.

Six satellites complémentaires (W3C, ATLANTIC BIRDTM7, W5A, W6A, EURO BIRDTM2A et W3D) sont actuellement en cours de construction et devraient être lancés au cours des exercices 2011/2012 pour les deux premiers et 2012/2013 pour les quatre derniers.

2.2 – Constitution et transfert des activités de l'OIG

Le 2 juillet 2001, EUTELSAT ("l'OIG"), une organisation intergouvernementale dont la mission consistait à fournir le secteur spatial nécessaire aux services publics de télécommunications internationales en Europe, a apporté toutes ses activités opérationnelles, actifs, passifs et engagements à une coquille vide, Eutelsat S.A. ("la Société"), société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance de droit français dont le siège social est situé à Paris (France). Le nombre d'actions émises en rémunération de l'apport a été déterminé sur la base d'un actif net prévisionnel de l'OIG au 1^{er} juillet 2001. Juste après cet apport, l'OIG a distribué la totalité des actions à ses Signataires (i.e. les entreprises nationales de télécommunications des pays membres de l'OIG). La différence entre l'actif net réel et l'actif net prévisionnel a été imputée sur les primes liées au capital, augmentées en conséquence.

Ces apports représentent une branche complète et autonome d'activité, et ont été effectués à la valeur nette comptable, sous le régime des scissions. Les activités de l'OIG auparavant exonérées, sont désormais soumises aux règles juridiques, fiscales et sociales en vigueur en France et dans les autres pays.

Les assignations de fréquence pour l'utilisation des ressources du spectre de fréquence et des orbites spatiales utilisées par Eutelsat à la date de transfert pour l'exploitation des satellites restent sous la responsabilité conjointe des pays membres de l'OIG, et de l'OIG.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 24 septembre 2004 statuant à titre extraordinaire, le mode juridique de gestion de la Société a été modifié pour prendre la forme d'une société anonyme à Conseil d'administration.

Depuis le 4 avril 2005, Eutelsat S.A. est détenue à plus de 50% par la société Eutelsat Communications (anciennement SATBIRDS SAS) qui consolide, au niveau du Groupe Eutelsat Communications, par intégration globale les comptes d'Eutelsat S.A. et de ses filiales.

2.3 – Approbation des comptes

Les états financiers consolidés au 30 juin 2011 ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration qui les arrête par une délibération en date du 28 juillet 2011.

Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui aura lieu le 7 novembre 2011.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 3 : BASE DE PREPARATION DE L'INFORMATION FINANCIERE

3.1 – Conformité au référentiel IFRS

La Société a décidé, conformément au règlement 1602-2002 de l'Union Européenne sur l'application des normes comptables internationales, de préparer des états financiers consolidés dès sa clôture d'exercice du 30 juin 2004 conformes aux normes IFRS en vigueur à cette date.

Les comptes consolidés clos au 30 juin 2004 ont donc constitué le premier exercice au titre duquel la Société a établi ses états financiers consolidés sous le référentiel IFRS.

Ces états financiers consolidés ont été établis conformément aux principes comptables définis par les normes d'information financière internationales, « *International Financial Reporting Standards* » (IFRS), et notamment à IFRS 1, « *Première adoption des normes d'information financière internationales* ». Le principe général est l'application rétrospective sur le bilan d'ouverture (1^{er} juillet 2003) des normes retenues pour l'établissement des états financiers consolidés. L'impact des ajustements qui en résulte est comptabilisé dans les capitaux propres d'ouverture. Cependant IFRS 1 offre aux « premiers adoptants » un certain nombre d'exceptions aux principes de totale rétroactivité dans l'application des IFRS. Les options retenues par la Société pour l'établissement de ses comptes consolidés en IFRS ont été les suivantes :

Regroupements d'entreprises - La Société a choisi de ne pas appliquer rétrospectivement les dispositions de la norme IFRS 3 « *Regroupements d'entreprises* » aux regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} juillet 2003. En particulier, l'opération d'apport de 2001 visant à la constitution d'Eutelsat S.A. n'a pas été retraitée.

Écarts de conversion - La Société n'a pas opté pour la remise à zéro des écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes des filiales étrangères au 1^{er} juillet 2003. Le montant des écarts de conversion est donc resté inchangé à cette date.

Évaluation de certains actifs corporels à la juste valeur - La Société a choisi de ne pas réévaluer les immobilisations corporelles à la juste valeur à la date de transition.

Avantages du personnel - La Société a choisi de comptabiliser en capitaux propres d'ouverture tous les écarts actuariels cumulés au 1^{er} juillet 2003. L'application de cette option n'a pas de conséquences sur la méthode qu'a retenue la Société pour la comptabilisation ultérieure des écarts actuariels sur les engagements de retraites et avantages assimilés.

Paiements en actions et assimilés - La Société a choisi d'appliquer la norme IFRS 2 « *Paiements en actions et assimilés* » aux instruments de capitaux propres octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis au 1^{er} janvier 2005.

Instruments financiers - La Société a choisi d'appliquer les normes IAS 32 « *Instruments financiers : présentation* » et IAS 39 « *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* » à compter du 1^{er} juillet 2003.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Les états financiers consolidés au 30 juin 2011 sont établis selon le référentiel IFRS tel qu'approuvé par l'Union Européenne en vigueur à cette date et dont les textes sont disponibles à l'adresse Internet suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Ils ont été élaborés selon la convention du coût historique sauf pour les éléments pour lesquels les normes requièrent le principe de l'évaluation à la juste valeur.

3.2 –Principes comptables

Nouvelles normes et interprétations applicables à compter de l'exercice ouvert à partir du 1^{er} juillet 2010 :

Les normes et interprétations appliquées au 30 juin 2011 sont identiques à celles appliquées au 30 juin 2010 à l'exception de l'application à compter du 1^{er} juillet 2010 des nouvelles normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et décrites ci-dessous :

- l'Amendement d'IFRS 2 « Transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions » : Cet amendement clarifie la comptabilisation des transaction intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie. Il n'a pas eu d'incidence sur la situation financière du groupe ;
- Amélioration des IFRS publiée en avril 2009 pour les amendements applicables obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2010 ; ces améliorations ont visé pour l'essentiel les normes :
 - IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » pour clarifier la nature des informations requises au titre des groupes d'actifs reclassés en « Actifs détenus en vue de la vente » ;
 - IFRS 8 « Secteurs opérationnels » pour supprimer l'obligation de communiquer une information sur le montant des actifs sectoriels lorsque cette information n'est pas fournie régulièrement au principal décideur opérationnel (alignement sur la disposition équivalente sur les passifs sectoriels);
 - IAS 1 « Présentation des états financiers », afin de préciser que la possibilité pour le porteur de dénouer un instrument de dette convertible en instruments de capitaux propres dans les 12 mois n'a pas d'incidence sur le classement courant/non courant ;
 - IAS 7 « État des flux de trésorerie » pour indiquer que seules les dépenses ayant donné lieu à la reconnaissance d'un actif au bilan peuvent être classées dans les flux d'investissement.
 - IAS 17 « Contrat de location » sur la qualification des contrats portants sur des terrains ;

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

- IAS 18 « Produits des activités ordinaires » en introduisant des critères permettant d'apprécier quand une entité agit en tant qu'"agent" ou "principal" dans une transaction commerciale ;
 - IAS 36 « Dépréciation d'actifs » pour clarifier que l'unité la plus large à laquelle l'écart d'acquisition doit être alloué est le secteur opérationnel selon IFRS 8 avant regroupement ;
 - IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » afin de préciser le traitement des contrats portants sur l'acquisition/ cession d'une activité et l'événement déclenchant le recyclage en résultat dans une relation de couverture de flux de trésorerie.
- l'Amendement d'IAS 32 « Classement des émissions de droits de souscription » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} février 2010 ; Cet amendement permet sous certaines conditions, de classer en capitaux propres chez l'émetteur, des droits de souscription (warrants, BSA) émis en devises . Ces droits devaient être classés en dérivés avant l'amendement. En l'absence d'émission de ce type d'instrument, le groupe n'est pas concerné par cet amendement ;
- IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires » ; cette interprétation indique la façon dont il convient de comptabiliser une distribution de dividendes en nature à l'ensemble des actionnaires de l'entité. Elle est sans incidence sur les comptes du groupe ;
- IFRIC 18 « Transferts d'actifs provenant de clients » ;
- IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres » publiée en novembre 2009 et applicable à compter des exercices ouverts à partir du 1^{er} juillet 2010 : Cette interprétation traite des conséquences comptables chez un émetteur de la renégociation des termes d'un passif financier et qui se traduit par l'émission d'instruments de capitaux propres à l'intention du ou des créanciers pour éteindre entièrement ou en partie ce passif financier. Elle ne traite pas de la comptabilisation par le créancier ;
- Amélioration des IFRS publiée en mai 2010, pour les Amendements applicables à partir des exercices ouverts au 1^{er} juillet 2010 :
- Amendements IFRS 3R portant sur la restriction de l'option d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle lors d'un regroupement, sur l'application des anciennes dispositions d'IFRS 3 pour les clauses d'ajustement de prix portant sur des regroupements comptabilisés selon IFRS 3 et sur la clarification du traitement des plans d'options de souscription/acquisition d'actions de la cible non remplacés ou remplacés de manière volontaire.

Aucun de ces textes n'a eu d'impact ni sur les exercices antérieurs, ni sur les comptes consolidés au 30 juin 2011:

De plus, aucune norme ni interprétation n'a été appliquée par anticipation, qu'elles aient été ou non endossées par l'Union Européenne, le Groupe menant actuellement des analyses sur les

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

conséquences pratiques de ces nouveaux textes et les effets de leur application dans les comptes. Il s'agit de :

- IAS 24 révisée « Parties liées » applicable à compter des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2011 et endossée par l'Union Européenne le 20 juillet 2010 ;
- l'Amendement d'IFRIC 14 « Paiements d'avance dans le cadre d'une exigence de financement minimal » applicable à compter des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2011 et endossé par l'Union Européenne le 24 juillet 2010 ;
- IFRS 9 « Instruments financiers » applicable à compter du 1^{er} janvier 2013 et non encore endossée par l'Union Européenne ;
- Amélioration des IFRS publiée en mai 2010 mais non encore endossée par l'Union Européenne pour les amendements applicables à compter du 1^{er} janvier 2011 et endossée par l'Union Européenne le 19 février 2011 ;
- IFRS 7 « Informations à fournir dans le cadre de transferts d'actifs financiers » publiée en octobre 2010 et applicable à compter du 1^{er} juillet 2011 mais non encore endossée par l'Union Européenne ;
- IAS 12 « Impôts sur le résultat » : amendement publié en décembre 2010 et relatif à l'évaluation des actifs d'impôt différé liés à des actifs dont l'entité s'attend à recouvrer la valeur comptable via l'utilisation ou la vente. Cet amendement n'a pas été adopté par l'Union Européenne.
- IAS 1 « Présentation des autres éléments du résultat global », publié en juin 2011 ;
- IFRS 10 « États financiers consolidés » norme qui vient en remplacement d'IAS 27 et de l'interprétation SIC 12, IFRS 11 « Partenariat », texte remplaçant IAS 31 « Participations dans les co-entreprises » qui supprime la méthode de l'intégration proportionnelle pour la comptabilisation des participations dans les joint venture et IFRS 12, « Présentation des autres intérêts dans les entités » - Ces trois textes ont été publiés en mai 2011 mais n'ont pas encore été approuvés par l'Union Européenne ;
- Amendement d'IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » publié en mai 2011 et non encore endossé par l'Union Européenne. Cet amendement fait suite à la publication d'IFRS 10 ;
- Amendement d'IAS 28 « Entités associées » publié en mai 2011 et non encore endossé par l'Union Européenne. Cet amendement fait suite à la publication d'IFRS 10 ;
- IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur » publié en mai 2011 et non encore endossé par l'Union Européenne. Ce texte constitue un guide d'application pour la détermination de la juste valeur lorsque celle-ci est requise par les normes actuelles. Il n'introduit pas de nouvelles obligations d'évaluation à la juste valeur ;
- IAS 19 « Avantage au personnel » publié en juin 2011 et non encore endossé par l'Union Européenne.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

3.3 Positions comptables retenues par le Groupe en l'absence de dispositions spécifiques prévues par les normes

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est considérée par le Groupe comme une charge opérationnelle ne répondant pas au critère d'IAS 12 « Impôt sur le résultat » et donc ne donnant pas lieu à impôts différés

3.4 – Principes de présentation du compte de résultat

Les coûts des opérations incluent principalement les coûts de personnel et les autres coûts liés au contrôle et à l'exploitation des satellites, ainsi que les primes d'assurance-vie en orbite des satellites.

Les frais commerciaux et administratifs comprennent essentiellement les coûts du personnel administratif et commercial, l'ensemble des dépenses de marketing et de publicité ainsi que les frais généraux rattachés.

3.5 - Jugements et estimations significatifs

La préparation des états financiers consolidés du Groupe requiert le recours de la Direction, à des jugements et estimations susceptibles d'impacter certains éléments d'actif et de passif et les montants des produits et des charges qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent. Eutelsat est amenée à revoir ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de l'expérience passée et des autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait résulter, en raison de l'incertitude attachée à ces dernières, en un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période subséquente.

Jugements

Dans le cadre de l'établissement des états financiers au 30 juin 2011, la Direction a exercé son jugement, notamment au regard du litige avec Deutsche Telekom (cf. Note 27.4 - *Litiges*)

3.6 – Périodes présentées et comparatifs

L'exercice d'Eutelsat S.A. a une durée de 12 mois clos au 30 juin.

La monnaie de référence et de présentation des états financiers est l'euro.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 4 : PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS

4.1 – Principes de consolidation

Les sociétés contrôlées directement ou indirectement par Eutelsat S.A. que celle-ci ait ou non une participation dans le capital de ces sociétés sont consolidées par intégration globale. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ces activités. Il est présumé exister lorsque le Groupe détient directement ou indirectement plus de la moitié des droits de vote. Pour sa détermination, les droits de vote potentiels actuellement exerçables ou convertibles sont pris en compte.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'associés en vertu d'un accord contractuel sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les entités associées sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (généralement entre 20% et 50%) sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle sans pour autant exercer un contrôle ou contrôle conjoint sur ces politiques.

Les sociétés sont consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable est transféré au Groupe. La quote-part de résultat post-acquisition est intégrée dans le résultat du Groupe à compter de cette date. De même, les variations post-acquisition des réserves de la société qui sont liées à des opérations n'ayant pas transité par le compte de résultat sont comptabilisées dans les réserves consolidées à hauteur de la quote-part du Groupe. Les sociétés sont exclues du périmètre de consolidation dès la date à laquelle le Groupe a transféré le contrôle ou l'influence notable.

Les soldes et opérations intra-groupes sont éliminés en consolidation.

4.2 – Comptabilisation des regroupements d'entreprises

Après révision de la norme en 2008

Depuis le 1^{er} juillet 2009 les regroupements sont comptabilisés conformément à IFRS 3 révisée, ie selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les différentes composantes de l'acquisition sont comptabilisées à leur juste valeur sauf exception. Ainsi :

- La rémunération transférée est évaluée à sa juste valeur. Elle inclut les clauses de rémunération éventuelle également évaluées à la juste valeur à la date d'acquisition laquelle prend en compte les probabilités de survenance. Classées en dettes ou en capitaux propres en fonction de leur nature, les engagements classés en dettes sont par la suite réévalués à la juste valeur et leur variation comptabilisée en résultat.
- Les frais directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges au cours de la période pendant laquelle ils sont encourus.
- En cas d'acquisition partielle, les intérêts minoritaires devenus « participations ne donnant pas le contrôle » sont évalués sur option déterminée pour chaque regroupement, soit pour leur

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

quote-part dans la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris (méthode similaire à celle d'IFRS 3), soit à leur juste valeur.

- En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistré directement en résultat de l'exercice.

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation en IFRS, sont comptabilisés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la juste valeur nette des coûts de sortie.

L'écart d'acquisition représente tout excédent de la somme de la contrepartie transférée et le cas échéant de la valeur des « intérêts non contrôlés » sur la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. En fonction de l'option retenue pour la valorisation de ces intérêts lors de la prise de contrôle, l'écart d'acquisition reconnu représente soit la seule quote-part acquise par le Groupe (écart d'acquisition partiel) soit la part du Groupe et la part des intérêts non contrôlés (écart d'acquisition complet).

Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

Avant révision de la norme en 2008

Sous IFRS 3, les regroupements d'entreprises étaient également comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. A la différence d'IFRS 3 révisée:

- les frais d'acquisition faisaient partie du coût d'acquisition ;
- les clauses d'ajustements de prix faisaient également partie du coût si le paiement était probable et évaluable de manière fiable et toutes modifications du montant venaient en correction du coût et affectaient par conséquent le montant de l'écart d'acquisition ;
- les intérêts minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle) ne pouvaient être comptabilisés que sur la base de la juste valeur des actifs nets acquis.

4.3 – Acquisition/cession de participations ne donnant pas le contrôle

Depuis le 1^{er} juillet 2009, les variations de pourcentages d'intérêt dans les filiales sans changement de contrôle sont comptabilisées comme des transactions en capital, directement en capitaux propres. Avant l'application de ce texte, et en l'absence de précision des normes, le Groupe comptabilisait la différence entre le prix payé (pour les acquisitions) ou reçu (en cas de cession) et la valeur comptable des intérêts minoritaires (« participations ne donnant pas le contrôle ») acquis/cédés, en écart d'acquisition (en cas d'acquisition) ou en résultat (en cas de cession).

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

4.4 – Opérations en devises étrangères

Transactions en devises étrangères

Les transactions libellées en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours du jour de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires (dont les créances et les dettes) en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle en fin d'exercice au taux de clôture. Les pertes et gains de change qui en résultent sont constatés en résultat au cours de la période.

En revanche, les pertes et gains de change résultant de la conversion des avances capitalisables consenties à des filiales étrangères et faisant partie de l'investissement net dans la filiale consolidée sont enregistrés directement en capitaux propres sous la rubrique « écart de conversion ».

La principale devise étrangère utilisée est le dollar US. Le taux de clôture retenu est de 1,45 USD pour 1 euro et le taux moyen de la période est de 1,36 USD pour 1 euro.

Conversion des comptes des filiales étrangères

Les filiales situées dans des pays en dehors de la zone euro tiennent leurs comptabilités dans la devise la plus représentative de leurs environnements économiques respectifs. Leurs états financiers sont convertis en euros selon la méthode du cours de clôture. Les actifs et passifs, y compris les écarts d'acquisition, sont convertis en euro au cours de change de la date d'établissement du bilan. Les produits et charges sont convertis au cours moyen pondéré de la période. L'écart de conversion qui en résulte est porté sur une ligne distincte des capitaux propres en « écarts de conversion ».

4.5 – Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles acquises soit séparément soit dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition lors de l'affectation du coût d'acquisition de l'entité. La juste valeur est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus ou la valeur de marché.

Frais de recherche et développement

Les frais de développement sont enregistrés en immobilisations incorporelles si les critères de capitalisation tels qu'édictés par IAS 38 "Immobilisations incorporelles" sont remplis, sinon ils sont comptabilisés en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de recherche sont comptabilisés en charge.

Au cours des exercices clos les 30 juin 2010 et 2011, aucun frais de développement n'a été activé par le Groupe.

Le Groupe a dépensé un montant de € 3,5 millions au titre des frais de recherche et développement au cours de l'exercice clos le 30 juin 2011.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Les frais de recherche ont été engagés principalement dans le cadre des activités multimédia. Ils sont classés sous la rubrique "frais commerciaux et administratifs" du compte de résultat.

4.6 – Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition est évalué, à la date du regroupement, à son coût, lequel correspond à la différence entre la somme de la juste valeur de la rémunération versée et la valeur des participations ne donnant pas le contrôle, et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés.

L'écart d'acquisition résultant de l'acquisition d'une filiale est spécifiquement identifié dans le bilan consolidé, sous la rubrique "Écarts d'acquisition". L'écart d'acquisition provenant de l'acquisition de sociétés mises en équivalence est inclus dans la valeur comptable de la participation dans la rubrique "Titres des sociétés mises en équivalence".

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés à leur coût initial diminué, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Ils font l'objet de tests de dépréciation réalisés au moins annuellement ou dès lors que des événements ou des circonstances indiquent qu'il existe une perte de valeur. De tels événements ou circonstances existent lorsque des modifications significatives interviennent, remettant en cause la valeur recouvrable de l'investissement initial.

4.7 – Satellites et autres immobilisations corporelles

Les satellites et autres immobilisations corporelles acquis séparément ("les immobilisations corporelles") sont évalués à leur coût d'acquisition comprenant tous les coûts directement attribuables à la préparation de leur utilisation, après déduction des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeurs.

Les coûts d'emprunts relatifs au financement d'immobilisations corporelles sont capitalisés pour la part encourue au cours de la période de construction. En l'absence d'emprunt spécifiquement adossé à l'immobilisation en cours de construction, les intérêts capitalisés sont calculés à partir d'un taux de capitalisation, égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts de l'entreprise sur la période après prise en compte de la structure de financement du Groupe.

Satellites – Le coût des satellites comprend toutes les dépenses encourues pour la mise en service des satellites, et notamment les coûts de construction, de lancement, d'assurance au lancement, les intérêts capitalisés, les primes d'intéressement, et autres coûts directement attribuables à la supervision du programme (études, frais de personnel et prestations de conseil).

Primes d'intéressement en orbite ("Performance Incentives") – Certains contrats de construction de satellites prévoient que le Groupe verse des primes d'intéressement à la mise en service initiale et au titre des périodes successives en fonction du bon fonctionnement du satellite en orbite. Ces éléments font partie du coût du satellite et sont comptabilisés à l'actif en

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

contrepartie d'une dette égale à la valeur actualisée des paiements attendus. Toute modification ultérieure du montant de cette prime au titre d'une ou plusieurs périodes, est comptabilisée comme un ajustement du coût du satellite. La nouvelle valeur du satellite est amortie de façon prospective sur la durée d'utilisation résiduelle.

Équipements au sol – Les équipements au sol comprennent les équipements de surveillance et de contrôle implantés sur divers sites en Europe, ainsi que les équipements du siège social, y compris les installations techniques, le mobilier de bureau et le matériel informatique.

Amortissements – Les amortissements sont calculés linéairement sur les durées d'utilité lesquelles sont déterminées en fonction de l'utilisation attendue des actifs. Ils tiennent compte le cas échéant des valeurs résiduelles de chaque immobilisation ou groupe d'immobilisations à compter de la mise en service opérationnelle.

Les durées d'utilité des principales catégories d'immobilisations s'inscrivent dans les fourchettes suivantes :

Satellites	10 – 17 ans
Équipements de surveillance du trafic	5 – 10 ans
Équipements informatiques	2 – 5 ans
Aménagements et agencements des constructions	3 – 10 ans

Le Groupe revoit chaque année les durées d'utilité résiduelles de ses satellites en orbite, en se fondant à la fois sur leur utilisation prévue et sur l'évaluation technique de leur durée de vie. Lorsqu'un changement significatif intervient, l'amortissement est calculé pour les années restant à courir en prenant en compte la nouvelle durée de vie résiduelle.

Immobilisations en cours de construction – Les immobilisations en cours de construction comprennent principalement les paiements d'étapes, représentatifs de l'avancement de la construction des satellites en cours, ainsi que les avances versées au titre des lanceurs et des assurances au lancement. Les coûts de personnel, d'études et de prestations de conseil, les intérêts et les autres coûts directement encourus pour l'acquisition des satellites sont également capitalisés.

Biens en location financement – Les contrats au travers desquels le Groupe dispose de l'utilisation de la capacité de tout ou partie des répéteurs d'un satellite sont comptabilisés, conformément à IAS 17 "*Contrats de location*" à l'actif du bilan, assorties d'une dette au passif, lorsque les conditions des contrats sont telles que ces derniers sont qualifiés de contrats de location financement, c'est-à-dire qu'ils transfèrent substantiellement au Groupe les risques et avantages attachés à la propriété du bien. Les actifs sont amortis sur la plus courte période entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

4.8 – Perte de valeur des actifs non courants

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie, telle que la marque, sont soumis à un test de dépréciation systématique annuel effectué en décembre, ou de manière plus fréquente dès lors qu'un événement ou une circonstance laisse à penser qu'ils pourraient avoir perdu de la valeur.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie définie, ce test n'est effectué que lorsqu'il est relevé un indice externe ou interne indiquant que leurs valeurs recouvrables pourraient être inférieures à leurs valeurs comptables (par exemple un incident technique sur un satellite).

Le test de dépréciation consiste à apprécier la valeur recouvrable d'un actif qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur nette des frais de cession et sa valeur d'utilité. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif en particulier, le Groupe détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient, c'est-à-dire le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Il n'est pas toujours nécessaire de déterminer à la fois la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Si l'un ou l'autre de ces montants est supérieur à la valeur comptable de l'actif, celui-ci ne s'est pas déprécié et il n'est pas nécessaire d'estimer l'autre montant.

Afin de déterminer la valeur d'utilité, le Groupe s'appuie sur des estimations de flux de trésorerie futurs avant impôt générés par l'actif ou par l'UGT sur sa durée d'utilité et construits à partir du plan moyen terme approuvé par la Direction Générale. Les revenus de ce plan sont établis à partir du carnet de commandes par satellite, des études de marché ainsi que du plan de déploiement des satellites existants et futurs. Les coûts du plan pris en compte dans le test de dépréciation comprennent essentiellement les coûts d'assurance en orbite, les coûts d'opération et de contrôle des satellites directement attribuables aux satellites testés. Au-delà d'une durée maximum de cinq ans, les flux de trésorerie sont estimés en appliquant des taux de croissance ou de décroissance stable.

Les flux de trésorerie futurs sont actualisés en retenant des taux du marché à long terme, avant impôt, qui reflètent les meilleures estimations du Groupe de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques des actifs ou de l'UGT.

La juste valeur diminuée des frais de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou d'une unité) lors d'une opération, dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts d'opération.

Les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur sont comptabilisées respectivement sous les rubriques "Autres charges opérationnelles" et "Autres produits opérationnels" dans le compte de résultat. La perte de valeur comptabilisée sur un écart d'acquisition ne peut être reprise.

Aux 30 juin 2010 et 2011, pour l'affectation et la réalisation des tests de perte de valeur les UGT suivantes ont été identifiées :

- chacun des satellites, soit 28 à la date du 30 juin 2011
- la participation dans le groupe Hispasat

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

4.9 – Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas du coût d'acquisition ou de leur valeur nette de réalisation. Le coût correspond au prix de revient. Celui-ci est calculé selon la méthode du prix moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

4.10 – Instruments financiers

Les actifs financiers à la juste valeur via le résultat y compris les actifs financiers de transaction (trading) et les instruments dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Les autres actifs et passifs financiers sont enregistrés à leur coût correspondant à la juste valeur plus les coûts directement imputables à la transaction.

Conformément aux normes IAS 39 "*Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*" IAS 32 "*Instruments financiers : présentation*", et IFRS 7 "*Instruments financiers : information*", le Groupe a adopté la classification présentée ci-après pour les actifs et passifs financiers, sur la base des objectifs retenus par la Direction à leur date d'acquisition. La désignation et le classement de ces instruments sont réalisés lors de la comptabilisation initiale.

4.10. 1 – Actifs financiers

Le classement, la présentation et l'évaluation des actifs financiers s'analysent comme suit :

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprennent les instruments financiers désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat dès leur comptabilisation initiale. Cette catégorie inclut les instruments dérivés sauf s'ils sont désignés comme instruments de couverture et les parts d'OPCVM (gérées sur la base de leur juste valeur) sous option de juste valeur par le biais du compte de résultat.

Ils sont comptabilisés à leur juste valeur, les gains et pertes, réalisés ou latents, liés au changement de la juste valeur de ces actifs étant comptabilisés en produits ou charges financières.

Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers, autres que des instruments dérivés, qui ont été désignés comme tels par la Direction ou qui ne sont pas classés dans les catégories "Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat", "Actifs détenus jusqu'à leur échéance" ou « Prêts et créances ». Cette catégorie inclut les participations autres que les participations dans les sociétés mises en équivalence, que la Direction a

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

l'intention de conserver à long terme. Ces participations sont classées en actifs financiers sous la rubrique "Actifs financiers non courants".

Ils sont par la suite réévalués à leur juste valeur, les gains et pertes résultant des variations de juste valeur étant constatés en capitaux propres. Lorsqu'ils sont vendus ou lorsqu'une perte de valeur est constatée, les gains et pertes cumulés, précédemment constatés en capitaux propres, sont comptabilisés dans le résultat financier.

Les actifs financiers disponibles à la vente représentant des participations dans des sociétés qui n'ont pas de cotation sur un marché actif, et dont la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, sont évalués à leur coût d'acquisition.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont notamment composés de prêts au personnel, de dépôts versés et de créances clients, lesquels ont généralement une échéance de moins de 12 mois.

Les créances clients sont comptabilisées initialement à la valeur nominale compte tenu du caractère non significatif des effets de l'actualisation. Les créances clients sont, par la suite, comptabilisées à leur coût diminué le cas échéant des dépréciations résultant du caractère non recouvrable de leur montant.

Les autres prêts et créances sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

4.10.2 – Passifs financiers

Les passifs financiers sont constitués d'emprunts bancaires et d'instruments de dette. Ils sont comptabilisés initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute différence entre les produits d'émission nets des coûts de transaction et la valeur de remboursement est constatée en résultat financier sur la durée de vie des emprunts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

4.10.3 – Instruments dérivés

Les instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations ultérieures de juste valeur étant enregistrées en résultat financier.

Lorsque l'instrument financier peut être qualifié d'instrument de couverture, ces instruments sont évalués et comptabilisés conformément aux critères de la comptabilité de couverture de la norme IAS 39 "*Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*". (cf. Note 4.10.5 - *Opérations de couverture*).

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

4.10.4 – Dépréciation

Les indicateurs de pertes de valeur sont examinés pour l'ensemble des actifs financiers à chaque date de clôture. Une perte de valeur est constatée au compte de résultat lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation d'un actif. Ces indicateurs objectifs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels, des difficultés financières significatives de l'émetteur ou du débiteur, une probabilité de faillite ou une baisse prolongée ou significative du cours de bourse pour les actions cotées.

Les pertes de valeur autres que celles afférentes aux créances clients et débiteurs divers d'exploitation sont constatées en charges financières.

Les clients du Groupe sont principalement composés d'opérateurs internationaux de télécommunications, de diffuseurs et autres utilisateurs de communications par satellite à usage commercial. La Direction revoit régulièrement son exposition au risque de crédit et comptabilise des dépréciations de ses créances clients et créances sur débiteurs divers, en fonction des flux de trésorerie attendus, sous la rubrique "frais commerciaux et administratifs". La méthode de dépréciation des créances est une approche fondée sur l'expérience, appliquée périodiquement, permettant de déterminer un pourcentage de recouvrement en fonction de l'ancienneté des créances.

Les pertes de valeur sur les titres de sociétés qui n'ont pas de cotation sur un marché actif, et qui sont valorisés au coût, et sur les instruments de capitaux propres classés en actifs financiers disponibles à la vente et évalués à la juste valeur, ne peuvent pas être reprises.

4.10.5 – Opérations de couverture

Les opérations de couverture s'effectuent en ayant recours à des instruments financiers dérivés, dont les variations de juste valeur ont pour but de compenser l'exposition des éléments couverts à ces mêmes variations.

Des instruments financiers dérivés sont désignés comme instruments de couverture et sont comptabilisés selon les principes de la comptabilité de couverture dès lors que le Groupe démontre (a) qu'il existe une désignation et une documentation formalisées décrivant la relation de couverture ainsi que l'objectif de la Direction en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture à l'initiation de l'opération, (b) que la Direction s'attend à ce que la couverture soit hautement efficace dans la compensation des risques, (c) que les transactions prévues faisant l'objet de la couverture sont hautement probables et comportent une exposition aux variations de flux de trésorerie qui pourrait in fine affecter le compte de résultat, (d) que l'efficacité de la couverture peut être mesurée de façon fiable et (e) que l'efficacité de la

couverture est évaluée de façon continue et que la couverture est déterminée comme hautement efficace durant toute la durée de la couverture.

Ces critères sont appliqués lorsque le Groupe a recours à des instruments dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Couverture de flux de trésorerie

Une couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations des flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque spécifique associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement probable, et qui pourraient affecter le résultat.

Les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture sont comptabilisées en capitaux propres pour ce qui concerne la partie efficace de la relation de couverture tandis que les variations de la juste valeur relatives à la partie inefficace de la couverture sont constatées au compte de résultat sous la rubrique "Autres produits opérationnels" ou "Autres charges opérationnelles" pour la couverture des éléments relatifs aux activités opérationnelles et en résultat financier pour la couverture des éléments liés aux activités d'investissement et de financement.

Les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment comptabilisées en capitaux propres sont transférées dans le compte de résultat lorsque la transaction couverte affecte ce dernier. Les gains et pertes ainsi transférés sont comptabilisés dans les "Autres produits opérationnels" ou "Autres charges opérationnelles" pour la couverture des activités opérationnelles et en résultat financier pour la couverture des activités de financement.

Lorsqu'une relation de couverture est mise en place avec un instrument dérivé présentant une juste valeur non nulle (par exemple, lorsqu'une nouvelle dette est émise et que cette nouvelle dette est couverte par un swap de taux contracté avant la date d'émission de la nouvelle dette) la juste valeur non nulle de l'instrument de couverture mesurée à la date de mise en place de la relation de couverture est amortie sur la durée de vie résiduelle de l'instrument concerné.

Lorsque la transaction prévue se traduit par la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment enregistrées en capitaux propres sont intégrées dans l'évaluation initiale de l'actif ou du passif concerné.

4.10.6 – Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant pour lequel un actif financier pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur des actifs et passifs financiers négociés sur un marché actif (cas de certains titres de participations, de certaines valeurs de placement et de certains instruments dérivés) est déterminée par référence au cours de bourse ou à la valeur de marché à la date de clôture.

L'évaluation de la juste valeur des autres instruments financiers, actifs ou passifs, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, est fondée sur différentes méthodes d'évaluation et hypothèses déterminées par le Groupe en fonction des conditions de marché existant à la date de clôture.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

4.10.7 – Engagements fermes ou conditionnels d'achat de participations ne donnant pas le contrôle

Les normes IAS 27 révisée "*États financiers consolidés et individuels*" et IAS 32 "*Instruments financiers : présentation*" conduisent le Groupe à enregistrer les engagements fermes ou conditionnels d'achat des participations ne donnant pas le contrôle en dette financière pour la juste valeur de l'engagement, avec pour contrepartie une réduction des participations ne donnant pas le contrôle au sein des capitaux propres.

Tout changement de la juste valeur de l'obligation, postérieure à la comptabilisation initiale de celle-ci, est considéré comme un ajustement impactant le compte de résultat.

4.11 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent essentiellement les comptes de caisse, les soldes bancaires disponibles, les dépôts à court terme ou certificats de dépôt à échéance de moins de trois mois à l'origine ainsi que des parts d'OPCVM facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, la valeur liquidative étant établie et publiée quotidiennement et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

4.12 – Capitaux propres

Frais d'augmentation de capital

Les frais externes directement liés aux augmentations de capital, réduction de capital, rachat d'actions propres sont imputés sur la prime d'émission et d'apport, nets d'impôt lorsqu'une économie d'impôt est générée.

Options de souscription d'actions

L'avantage accordé aux salariés au titre des plans d'options de souscription d'actions est évalué au moment de l'attribution de l'option et constitue un complément de rémunération. Il est comptabilisé en charges de personnel sur la durée d'acquisition des droits représentatifs de l'avantage consenti, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres (pour les plans réglés en instruments de capitaux propres) et en contrepartie d'une dette (pour les plans considérés comme réglés en trésorerie).

4.13 – Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est principalement constitué de l'attribution de capacité du secteur spatial, sur la base des conditions contractuelles.

Ces contrats couvrent généralement des périodes allant de un an jusqu'à la fin de vie du satellite. Les contrats prévoient généralement un droit à un crédit temps à titre gracieux en cas d'interruption de service due aux sous performances des répéteurs embarqués. Les dispositions contractuelles prévoient également la possibilité d'une résiliation anticipée à l'issue d'une période de deux ans avec un préavis d'un an, contre, suivant le type de contrat, le versement de la différence entre le tarif prévu au contrat et le tarif pour un contrat sur une durée similaire à la durée écoulée, plus les intérêts de retard ou le versement d'un pourcentage du tarif annuel

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

appliqué à la durée résiduelle du contrat. Un ajustement du chiffre d'affaires, initialement reconnu, est alors pratiqué afin de refléter l'économie globale du contrat.

Le chiffre d'affaires est reconnu sur la durée contractuelle d'utilisation du service, dès lors qu'un contrat existe et que le prix est fixe ou déterminable et dès lors, qu'à sa date de comptabilisation, il est probable que la créance sera recouvrée.

Les produits constatés d'avance comprennent les montants à moins d'un an prépayés par les clients. Ces montants sont constatés en chiffre d'affaires de manière linéaire sur la durée correspondante de mise à disposition de capacités satellitaires ou de réalisation des prestations de service rendues.

4.14 – Impôts différés

Les impôts différés résultent des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale. Ils sont calculés par entité fiscale et comptabilisés sur toutes les différences temporelles, sauf exceptions en utilisant la méthode bilancielle du report variable.

Ainsi, tous les passifs d'impôt différé sont comptabilisés :

- pour toute différence temporelle imposable sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la dépréciation non déductible fiscalement d'un écart d'acquisition ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ; et
- pour des différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, sauf lorsque le Groupe contrôle le renversement de la différence et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toute différence temporelle déductible, reports en avant de pertes fiscales et crédit d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles pourront être imputées. Toutefois, aucun actif d'impôt différé n'est constaté s'il résulte d'une

différence temporelle déductible générée par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés en actifs et passifs non courants.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

4.15 – *Résultat net par action*

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant chaque période considérée.

Le résultat net dilué par action est calculé selon la méthode du rachat d'actions, en prenant pour hypothèses que tous les instruments potentiellement dilutifs sont convertis (i.e. en supposant, d'une part l'exercice des options de souscription d'actions existantes, et d'autre part la conversion des instruments financiers donnant accès au capital, après prise en compte dans les résultats des incidences financières théoriques de ces opérations) et que le produit supposé de ces instruments a été perçu lors de l'émission d'actions ordinaires au cours moyen de marché des actions ordinaires pendant la période.

4.16 – *Engagements de retraite et assimilés*

Les régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi du Groupe sont constitués de plans à cotisations définies et de plans à prestations définies :

Les régimes à prestations définies concernent les plans dans lesquels le Groupe ou les entités du Groupe se sont engagés à garantir à terme un montant ou un niveau de prestations défini contractuellement. Le coût de ces prestations comprenant les indemnités de départ en retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi est provisionné sur la base d'une évaluation actuarielle des obligations envers les salariés à la date de clôture selon la méthode dite des «unités de crédit projetées». Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime.

Les montants des paiements futurs correspondants sont évalués sur la base d'hypothèses démographiques et financières telles que la mortalité, la rotation des effectifs, l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base de taux

d'actualisation déterminés par référence au taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

La valeur actualisée de l'obligation est évaluée chaque année et revue pendant les périodes intermédiaires pour identifier les changements significatifs.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont étalés sur la durée de vie active résiduelle moyenne attendue du personnel bénéficiaire de ces régimes pour la partie excédant de plus de 10% la plus grande des valeurs suivantes :

- la valeur actualisée de l'obligation envers les salariés à la date de clôture ;
- la juste valeur des actifs du fonds à cette même date.

La charge de l'exercice correspondant au coût des services rendus est constatée en résultat opérationnel, la charge (produit) net correspondant au coût de l'actualisation moins la rentabilité attendue des actifs du régime est entièrement constatée en résultat financier.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, la gestion de ces plans est assurée par un organisme extérieur auquel le Groupe s'engage à verser des cotisations régulières. Les paiements effectués par le Groupe au titre de ces régimes sont comptabilisés en charges opérationnelles de l'exercice.

4.17 – Garantie financière donnée à un fonds de pension

Le Groupe est devenu le garant du fonds de pension auprès duquel les engagements avaient été externalisés préalablement aux opérations d'apport pour la constitution d'Eutelsat. Ce fonds de pension qui relève des régimes à prestations définies a été fermé et les droits acquis gelés préalablement au transfert. Cette garantie financière a été analysée, évaluée et comptabilisée de manière similaire aux engagements relevant de régimes à prestations définies décrits au paragraphe 4.16 – *Engagements de retraite et assimilés*, bien que le Groupe n'ait pas repris les engagements souscrits auprès du fonds de pension par l'Organisation Inter Gouvernementale ("OIG") au plan juridique.

4.18 – Provisions

Une provision est constituée lorsque, à la date de clôture, le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques dont le montant peut être estimé de façon fiable.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision comptabilisée correspond à la valeur actualisée des dépenses attendues jugées nécessaires pour éteindre l'obligation correspondante. Cette valeur actualisée est déterminée à partir de taux d'actualisation avant impôts reflétant l'estimation de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à ces engagements.

L'augmentation des provisions enregistrée pour refléter l'écoulement du temps et relatif à l'actualisation est comptabilisée en charges financières dans le compte de résultat.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 5 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le poste immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

Variations des immobilisations brutes

<i>(En milliers d'euros)</i>	Immobilisations incorporelles	Total
30 juin 2009	46 994	46 994
Acquisitions	6 429	6 429
Cessions	-	-
Transferts	584	584
30 juin 2010	54 007	54 007
Acquisitions	8 092	8 092
Cessions	-	-
Transferts	4 233	4 233
30 juin 2011	66 332	66 332

Variations des amortissements et des dépréciations

<i>(En milliers d'euros)</i>	Immobilisations incorporelles	Total
Amortissements cumulés au 30 juin 2009	(36 397)	(36 397)
Dotations	(4 852)	(4 852)
Reprises	-	-
Dépréciation	-	-
Amortissements cumulés au 30 juin 2010	(41 249)	(41 249)
Dotations	(6 026)	(6 026)
Reprises	-	-
Dépréciation	-	-
Amortissements cumulés au 30 juin 2011	(47 275)	(47 275)

Immobilisations nettes

<i>(En milliers d'euros)</i>	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur nette au 30 juin 2009	10 597	10 597
Valeur nette au 30 juin 2010	12 758	12 758
Valeur nette au 30 juin 2011	19 057	19 057

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 6 : SATELLITES ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le poste Satellites et autres immobilisations corporelles s'analyse comme suit (y compris les immobilisations acquises sous forme de location financement) :

Variations des immobilisations brutes

<i>(En milliers d'euros)</i>	Satellites [1]	Autres Immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
Valeur brute au 30 juin 2009	3 536 574	177 153	543 717	4 257 444
Modification de valeur brute	(916)	-	-	(916)
Acquisitions	-	27 600	451 390	478 990
Cessions et mises au rebus	(121 089)	(882)	-	(121 971)
Transferts	254 080	7 530	(262 194)	(584)
Valeur brute au 30 juin 2010	3 668 649	211 401	732 913	4 612 963
Acquisitions	15 379	40 672	531 956	588 007
Cessions et mises au rebus	-	(9 936)	(235 864)	(245 800)
Transferts	295 971	30 825	(331 029)	(4 233)
Valeur brute au 30 juin 2011	3 979 999	272 962	697 976	4 950 937

Variations des amortissements et des dépréciations

<i>(En milliers d'euros)</i>	Satellites [1]	Autres Immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
Amortissements cumulés au 30 juin 2009	(1 817 035)	(116 173)	-	(1 933 208)
Dotations	(242 077)	(22 040)	-	(264 117)
Reprises	121 089	799	-	121 888
Dépréciation	(7 024)	-	-	(7 024)
Amortissements cumulés au 30 juin 2010	(1 945 047)	(137 414)	-	(2 082 461)
Dotations	(207 529)	(22 333)	-	(229 862)
Reprises	-	9 568	-	9 568
Dépréciation	-	-	-	-
Amortissements cumulés au 30 juin 2011	(2 152 576)	(150 179)	-	(2 302 755)

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Immobilisations nettes

<i>(En milliers d'euros)</i>	Satellites [1]	Autres Immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
Valeur nette au 30 juin 2009	<u>1 719 539</u>	<u>60 980</u>	<u>543 717</u>	<u>2 324 236</u>
Valeur nette au 30 juin 2010	<u>1 723 602</u>	<u>73 987</u>	<u>732 913</u>	<u>2 530 502</u>
Valeur nette au 30 juin 2011	<u>1 827 423</u>	<u>122 783</u>	<u>697 976</u>	<u>2 648 182</u>

[1] Dont satellites en location financement :

(En milliers d'euros)

Valeur brute	<u>107 382</u>
Valeur nette au 30 juin 2011	<u>42 924</u>

Il s'agit notamment de 3 satellites faisant l'objet d'accords d'utilisation de capacité, accords qualifiés de contrats de location financement et ayant donc conduit à la comptabilisation à l'actif :

	Valeur brute	Valeur nette		
SESAT 2	65 670	25 767	12 répéteurs	Contrat de mars 2004 portant sur la durée de vie résiduelle du satellite
Telstar 12	23 446	1 108	4 répéteurs	Accord de juin 1999 sur la durée de vie résiduelle du satellite
EUTELSAT 3A	16 766	16 049	10 répéteurs	Accord de décembre 2010 sur la durée de vie résiduelle du satellite

Les acquisitions et transferts portant sur les satellites au 30 juin 2010 correspondent à la mise en orbite géostationnaire du satellite W7 lancé au cours de l'exercice.

Les transferts portant sur les satellites au 30 juin 2011 correspondent à la mise en service du satellite Ka-Sat lancé au cours de l'exercice.

Les transferts portant sur les « Autres Immobilisations Corporelles » correspondent à la mise en service des équipements terrestres dédiés à l'activité Tooway™.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2010, les satellites TELECOM 2C et W2, complètement amortis, ont été désorbités.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Satellite W3B

A la suite de son lancement intervenu le 28 octobre 2010, le satellite W3B a subi une anomalie de fonctionnement sur son sous-système de propulsion annihilant toute possibilité de mise en service commerciale. Le 17 novembre 2010, une demande d'indemnisation pour la perte totale du satellite a été transmise aux assureurs (cf. Note 27.2. – *Assurance en orbite et assurance lancement*). Cet évènement n'a pas eu d'impact sur la continuité de service des clients du Groupe, mais a conduit Eutelsat à constater en « Autres charges opérationnelles » la perte du satellite. Au 30 juin 2011, Eutelsat était intégralement indemnisé.

Satellite W75

Au 30 juin 2010, la mise à jour du plan à moyen terme a mis en évidence que les revenus futurs générés par le satellite W75 étaient inférieurs à ceux initialement prévus, et a conduit à réaliser un test de dépréciation. Une perte de valeur de € 5,5 millions a été constatée en « Autres charges opérationnelles » sur la base de flux de trésorerie futurs révisés et actualisés en appliquant un taux de 7,5%.

Immobilisations en cours

Au 30 juin 2011, le poste « Immobilisations en cours » est principalement composé des satellites W3C, ATLANTIC BIRD™7, W5A, W6A, EUROBIRD™2A et W3D.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 7 : TITRES DE PARTICIPATION DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Aux 30 juin 2010 et 30 juin 2011, le poste « titres de participation des sociétés mises en équivalence » se détaille comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30 juin 2010	30 juin 2011
Solaris Mobile	71 080	8 121
Hispasat	161 848	180 301
Total	232 928	188 422

7.1 – Solaris Mobile Ltd

Au cours de l'exercice 2007/2008 le Groupe a fondé en partenariat avec SES Astra une entreprise dénommée Solaris Mobile Ltd (Solaris) située à Dublin en Irlande pour fournir des services en bande S.

Cette bande de fréquence peut permettre la distribution de services de télévision, vidéo et radio ainsi que des communications bidirectionnelles sur des équipements mobiles portables tels que les téléphones, les ordinateurs et les lecteurs multimédia.

Le 14 mai 2009, la Commission Européenne a annoncé l'attribution à Solaris Mobile Ltd de 15 MHz de spectre en bande S en Europe, les 15 autres MHz du spectre en Europe étant attribués à la société Inmarsat.

Le 22 juin 2009, après avoir définitivement constaté que sa charge utile en bande S embarquée sur le satellite W2A d'Eutelsat subissait une avarie, Solaris a transmis aux assureurs un dossier contenant la preuve et la quantification de ce sinistre et une demande d'indemnisation de la valeur totale de cet actif. Du fait de l'anomalie constatée, la capacité en bande S a été intégralement dépréciée au 30 juin 2009. Compte tenu des éléments à sa disposition, la Société a estimé réunir les critères pour reconnaître un produit à recevoir à la même date, ce dernier couvrant l'intégralité du préjudice subi. Au cours du premier semestre de l'exercice clos au 30 juin 2010, la bande S a fait l'objet d'un remboursement intégral du montant assuré.

La Société reste cependant confiante dans sa capacité à répondre aux engagements pris envers la Commission Européenne.

Solaris est détenue à 50% par Eutelsat qui exerce un contrôle conjoint avec son partenaire.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2011, la société Solaris a procédé à une réduction de capital de €120 millions. Le Groupe a encaissé sa quote-part, soit €60 millions.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Évolution de la valeur comptable de la participation mise en équivalence au bilan.

<i>(En milliers d'euros)</i>	30 juin 2010	30 juin 2011
Valeur de la participation à l'ouverture	71 878	71 080
Réduction de capital	-	(60 000)
Quote-part de résultat	(798)	(2 959)
Incidence des éléments comptabilisés directement en capitaux propres	-	-
Valeur de la participation à la clôture	71 080	8 121

Le tableau ci-dessous présente les comptes semestriels de Solaris :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30 juin 2010	30 juin 2011
Actifs non courants	3 840	3 988
Actifs courants	139 538	13 987
Passifs non courants	-	-
Passifs courants	1 218	1 732
Total actif net	142 160	16 243
Produits d'exploitation	-	-
Résultat net	(1 596)	(5 918)

7.2 – Groupe Hispasat

Aux 30 juin 2010 et 2011, le Groupe détient via sa filiale Eutelsat Services und Beteiligungen GmbH une participation de 27,69% dans le groupe Hispasat, opérateur de satellites espagnol privé non coté.

Évolution de la valeur comptable de la participation mise en équivalence au bilan

<i>(En milliers d'euros)</i>	30 juin 2010	30 juin 2011
Valeur de la participation à l'ouverture	144 625	161 848
Quote-part de résultat	18 642	20 713
Incidence des éléments comptabilisés directement en capitaux propres	(1 419)	(2 260)
Valeur de la participation à la clôture	161 848	180 301

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Les montants ci-dessous représentent la quote-part du Groupe au titre des éléments d'actif, de passif et de résultat relatifs au groupe Hispasat :

<i>(En millions d'euros)</i>	30 juin 2010	30 juin 2011
Droits incorporels ⁽¹⁾	27,7	27,7
Contrat de prestations de services ⁽²⁾	1,2	1,0
Participation Hisdesat	5,0	5,0
Sous-total	33,9	33,7
Actif net Hispasat	127,9	146,6
Total	161,8	180,3

⁽¹⁾ Ils sont relatifs à l'utilisation de fréquences à la position orbitale à 30°Ouest, associé à des relations long terme contractuelles avec les clients. La durée de vie de ce droit incorporel est considérée indéterminée, en raison de la forte probabilité de renouvellement des autorisations administratives relatives aux fréquences octroyées pour une période de 75 ans, et des spécificités des contrats clients existants. Un test de dépréciation est pratiqué annuellement par la société.

⁽²⁾ La durée d'amortissement des autres actifs incorporels identifiés a été estimée à 15 années.

Le tableau ci-dessous présente les comptes annuels du groupe Hispasat :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2010
Actifs non courants	744 222	818 325
Actifs courants	96 520	166 835
Passifs non courants	242 054	323 769
Passifs courants	140 537	120 841
Total actif net	458 151	540 551
Produits d'exploitation	147 925	174 809
Résultat net	71 469	72 669

Aux 30 juin 2010 et 2011, la ligne "Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence" dans le compte de résultat consolidé correspond à la quote-part du Groupe dans le résultat IFRS :

- d'Hispasat, après amortissements relatifs aux exercices des actifs incorporels identifiés ;
- de Solaris Mobile Ltd.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 8 : ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les actifs financiers non courants comprennent principalement :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30 juin 2010	30 juin 2011
Titres de participations non consolidés ⁽¹⁾	457	32
Prêts et avances à long terme	1 712	2 337
Total	2 169	2 369

⁽¹⁾ Titres non cotés évalués au coût moins dépréciation.

Titres de participation non consolidés

Les titres de participation non consolidés correspondent essentiellement aux titres de Sitcom Spa, détenus à 11,56% d'une valeur brute de €6 000 milliers et aux titres de TV Files détenus à 4,63% d'une valeur brute de €2 321 milliers. Ces titres ne font pas l'objet d'une cotation sur un marché actif et l'information disponible ne permet pas de déterminer une juste valeur fiable. Ils restent donc comptabilisés au coût historique.

Au 30 juin 2010, le montant des dépréciations s'élève à €7 951 milliers, soit une valeur nette de € 370 milliers. Sur la base des dernières informations connues, une dépréciation complémentaire de €370 milliers a été enregistrée sur l'exercice clos au 30 juin 2011.

Prêts et avances à long terme

Les prêts et avances long terme représentent principalement les prêts alloués à des organismes sociaux pour une valeur de €1,0 million aux 30 juin 2010 et 2011 et des dépôts versés pour la location des locaux parisiens d'Eutelsat S.A pour €0,4 million aux 30 juin 2010 et 2011.

NOTE 9 : STOCKS

La valeur brute et la valeur nette des stocks s'élèvent respectivement à €3 484 milliers et €1 372 milliers au 30 juin 2010 et à €3 510 milliers et €1 211 milliers au 30 juin 2011. Les stocks sont principalement composés d'antennes de réception et de modems.

La dotation aux provisions pour dépréciation des stocks s'élève respectivement à €2 112 milliers et €2 299 milliers pour les exercices clos aux 30 juin 2010 et 2011.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 10 : CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Le risque de crédit est le risque qu'un débiteur du Groupe n'honore pas sa dette à l'échéance fixée. Ce risque, qui affecte principalement la catégorie des créances clients, est suivi au niveau de chaque entité sous la supervision des responsables financiers assistés pour les plus importantes d'entre elles par un « credit manager » et conformément aux instructions communiquées par le service recouvrement du Groupe. Ce suivi s'appuie principalement sur l'analyse des créances échues et peut être complété par une étude plus approfondie de la solvabilité de certains débiteurs. Selon l'appréciation des responsables financiers, les entités peuvent être conduites, après validation par le Groupe, à couvrir le risque de crédit par la

souscription de contrats d'assurance crédit ou l'obtention de garanties compatibles avec l'évaluation du niveau de risque.

Les clients sont essentiellement des opérateurs internationaux de télécommunications, des diffuseurs et autres utilisateurs de communication par satellite à usage commercial.

Au 30 juin 2010, la valeur nette comptable de ces créances s'élève à €299 213 milliers. La dépréciation de ces créances s'élève à €24 424 milliers.

Au 30 juin 2011, la valeur nette comptable de ces créances s'élève à €244 529 milliers et la dépréciation de ces créances s'élève à €26 599 milliers.

Les créances clients aux 30 juin 2010 et 2011 étant à échéance court terme ne portent pas intérêts.

Le Groupe considère ne pas être soumis au risque de concentration compte tenu de la diversité de son « portefeuille clients » au 30 juin 2011 et du fait qu'aucune entité juridique facturée ne représente individuellement plus de 10% de son chiffre d'affaires. Le risque de crédit est principalement géré au travers de garanties bancaires auprès d'établissements financiers de premier rang, de dépôts de garantie et d'une assurance crédit.

Malgré l'environnement difficile, le Groupe n'a pas observé à ce stade de détérioration des délais de paiement et le montant des pertes irrécouvrables représente respectivement €1 398 milliers et €1 052 milliers aux 30 juin 2010 et 2011. Par ailleurs, le Groupe considère que les créances saines ne représentent pas de risque particulier hormis le risque éventuel que constituent les clients situés dans les zones géographiques considérées comme étant potentiellement les plus exposées aux impacts de la crise financière. Ce risque est estimé à environ 1,35% de la valeur des créances au 30 juin 2011.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

10.1 - Évolution de la dépréciation des créances

<i>(En milliers d'euros)</i>	Total Groupe
Valeur au 30 juin 2009	24 129
Dotations	15 769
Reprises utilisées	(3 001)
Reprises de reliquats non utilisées	(12 471)
Écarts de conversion et autres mouvements	-
Valeur au 30 juin 2010	24 426
Dotations	12 715
Reprises utilisées	(1 052)
Reprises de reliquats non utilisées	(9 490)
Écarts de conversion et autres mouvements	-
Valeur au 30 juin 2011	26 599

10.2 - Analyse des créances client échues et non échues

<i>(En milliers d'euros)</i>	30 juin 2010	30 juin 2011
Créances non échues	204 222	182 519
Créances échues non dépréciées	86 330	55 715
<i>Entre 0 et 30 jours</i>	66 402	34 435
<i>Entre 30 et 90 jours</i>	6 143	5 043
<i>Plus de 90 jours</i>	13 785	16 237
Créances échues dépréciées	33 085	32 894
<i>Entre 0 et 30 jours</i>	349	-
<i>Entre 30 et 90 jours</i>	11 286	12 076
<i>Plus de 90 jours</i>	21 450	20 818
Dépréciation	(24 426)	(26 599)
Total	299 212	244 529

10.3 - Garanties et engagements reçus qui viennent réduire le risque de crédit

<i>(En milliers d'euros)</i>	30 juin 2010		30 juin 2011	
	Valeur des créances	Valeur de la garantie	Valeur des créances	Valeur de la garantie
Dépôts de garantie	83 098	29 559	93 767	42 312
Garanties bancaires	55 673	46 888	72 689	51 968
Garanties maison mère	33 635	33 635	37 654	37 654
Total	172 406	110 081	204 110	131 934

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 11 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30 juin 2010	30 juin 2011
Achats prépayés	3 671	6 355
Créances fiscales et sociales	9 358	12 387
Total	13 029	18 742

NOTE 12 : ACTIFS FINANCIERS COURANTS

<i>(En milliers d'euros)</i>	30 juin 2010	30 juin 2011
Instrument de couverture ⁽¹⁾	24	2 120
Autres créances	4 816	5 361
Total	4 840	7 481

⁽¹⁾ Cf. Note 26 – *Instruments Financiers*.

NOTE 13 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Le montant des disponibilités et équivalents de trésorerie se détaille comme ci-après :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30 juin 2010	30 juin 2011
Disponibilités	53 380	62 924
Intérêts courus	-	2
Équivalents de Trésorerie	5 238	72 866
Total	58 618	135 792

Les équivalents de trésorerie sont composés principalement de certificats de dépôt ayant dans la grande majorité une maturité inférieure à un mois au moment de leur acquisition et de parts d'OPCVM répondant à la qualification d'équivalents de trésorerie (cf. Note 4.11 – *Trésorerie et équivalents de trésorerie*).

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 14 : ACTIFS FINANCIERS

Les tableaux suivants ventilent chaque poste du bilan composé d'instruments financiers selon sa catégorie et en indique la juste valeur, que l'instrument soit ou non comptabilisé au bilan à la juste valeur :

(En milliers d'euros)	Catégorie d'instruments financiers	Valeur nette comptable au 30 juin 2010				Juste valeur au 30 juin 2010	
		Total	Instruments évalués au coût amorti	Instruments au coût	Juste valeur par le biais des capitaux propres		Instruments évalués à la Juste valeur par le biais du compte de résultat
Actifs							
Actifs financiers non courants							
Participations non consolidées	Disponibles à la vente	457	-	457	-	-	457
Prêts et avance à long terme	Créances	1 712	1 712	-	-	-	1 712
Actifs financiers courants							
Créances clients	Créances	299 212	299 212	-	-	-	299 212
Autres créances	Créances	4 816	4 816	-	-	-	4 816
Instruments financiers ⁽¹⁾							
Qualifiés de couverture	N/A	-	-	-	-	-	-
Hors couverture	Détenus à des fins de transaction	24	-	-	-	24	24
Trésorerie et équivalents de trésorerie							
Trésorerie	N/A	53 380	53 380	-	-	-	53 380
OPCVM ⁽²⁾	Option juste valeur	-	-	-	-	-	-
Autres équivalents de trésorerie	Créances	5 238	5 238	-	-	-	5 238

⁽¹⁾ Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché).

⁽²⁾ Hiérarchie de la juste valeur : niveau 1 (prix coté sur un marché).

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

(En milliers d'euros)	Catégorie d'instruments financiers	Valeur nette comptable au 30 juin 2011				Juste valeur au 30 juin 2011	
		Total	Instruments évalués au coût amorti	Instruments au coût	Juste valeur par le biais des capitaux propres		Instruments évalués à la Juste valeur par le biais du compte de résultat
Actifs							
Actifs financiers non courants							
Participations non consolidées	Disponibles à la vente	32	-	32	-	-	32
Prêts et avances à long terme	Créances	2 337	2 337	-	-	-	2 337
Actifs financiers courants							
Créances clients	Créances	244 529	244 529	-	-	-	244 529
Autres créances	Créances	5 361	5 361	-	-	-	5 361
Instruments financiers ⁽¹⁾							
Qualifiés de couverture	N/A	1 693	-	-	1 693	-	1 693
Hors couverture	Détenus à des fins de transaction	427	-	-	-	427	427
Trésorerie et équivalents de trésorerie							
Trésorerie	N/A	62 924	62 924	-	-	-	62 924
OPCVM ⁽²⁾	Option juste valeur	66 187	66 187	-	-	-	66 187
Autres équivalents de trésorerie	Créances	6 679	6 679	-	-	-	6 679

⁽¹⁾ Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché).

⁽²⁾ Hiérarchie de la juste valeur : niveau 1 (prix coté sur un marché).

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES

15.1 – Capitaux propres

Au 30 juin 2011, le capital social est composé de 1 013 162 112 actions ordinaires d'une valeur nominale de €0,65 par action.

Les mouvements intervenus depuis le 30 juin 2010 correspondent à la levée d'options exercées par des salariés à hauteur de 23 987 actions au titre du plan « Manager IV ». Au 30 juin 2011, il n'existe plus d'options de souscription d'actions en circulation.

15.2 – Dividendes

Le 8 novembre 2010, les actionnaires réunis en Assemblée Générale Mixte ont décidé de distribuer un montant brut de €0,26 par action, soit un montant total de €263 416 milliers prélevé sur le résultat net de l'exercice pour €257 563 milliers et le report à nouveau pour €5 853 milliers.

Le montant de la distribution proposé à l'Assemblée Générale du 7 novembre 2011 au titre de l'exercice clos au 30 juin 2011 est de €344 475 milliers, soit €0,34 par action.

*15.3 – Rémunération en actions et assimilées***Plan d'options de souscription d'actions**

a) Synthèse de l'activité des plans de souscription d'actions

	<u>Actions réservées pour les attributions futures</u>	<u>Options de souscriptions d'actions en circulation</u>	<u>Prix d'exercice moyen pondéré (en euro) après distribution</u>
Solde au 1 ^{er} juillet 2010.....	-	23 988	1,64
Autorisées.....	-	-	-
Attribuées.....	-	-	-
Exercées.....	-	23 987	1,64
Annulées.....	-	1	1,64
Solde au 30 juin 2011	-	-	-

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

b) Evolution des plans d'options

Plans	Attribuées	Exercées	Annulées	Solde	Prix d'exercice (en €)
Situation au 30 juin 2010					
Partenaires	4 389 963	(4 121 688)	(268 275)	-	1,00
Managers I	2 665 914	(2 612 083)	(53 831)	-	1,48
Managers II					
- 13/12/02	4 198 094	(4 198 094)	-	-	1,33
- 24/02/03	75 175	(75 175)	-	-	1,33
Managers III					
- 17/12/03	10 782 178	(10 782 178)	-	-	1,26
- 08/04/04	1 476 126	(1 411 359)	(64 767)	-	1,26
- 28/06/04	437 374	(437 374)	-	-	1,48
Managers IV	4 028 215	(3 963 853)	(40 374)	23 988	1,64
Total	28 053 039	(27 601 804)	(427 247)	23 988	-

Plans	Attribuées	Exercées	Annulées	Solde	Prix d'exercice (en €)
Situation au 30 juin 2011					
Partenaires	4 389 963	(4 121 688)	(268 275)	-	1,00
Managers I	2 665 914	(2 612 083)	(53 831)	-	1,48
Managers II					
- 13/12/02	4 198 094	(4 198 094)	-	-	1,33
- 24/02/03	75 175	(75 175)	-	-	1,33
Managers III					
- 17/12/03	10 782 178	(10 782 178)	-	-	1,26
- 08/04/04	1 476 126	(1 411 359)	(64 767)	-	1,26
- 28/06/04	437 374	(437 374)	-	-	1,48
Managers IV	4 028 215	(3 987 840)	(40 375)	-	1,64
Total	28 053 039	(27 625 791)	(427 248)	-	-

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

- c) Hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur des plans de souscription d'actions

La méthode de valorisation des options à leur juste valeur retenue par Eutelsat S.A. est la méthode Black & Scholes assise sur les caractéristiques suivantes :

- une volatilité calculée de 26,30%
- un taux sans risque de 2,98%
- un taux d'annulation estimée à 37,5% sur 3 ans
- un coût moyen unitaire pondéré de €1,68 par option

Cette évaluation a été effectuée à la date d'octroi des options.

Attribution gratuite d'actions de la société Eutelsat Communications

Le 1^{er} février 2010, le Conseil d'administration de la société Eutelsat Communications (société détenant à plus de 50% la société Eutelsat S.A.) a approuvé un programme d'attribution gratuite d'actions à l'ensemble du personnel du groupe Eutelsat Communications, y compris les mandataires sociaux et décidé que cette attribution se ferait par voie de distribution d'actions existantes préalablement rachetées. La part attribuée au groupe Eutelsat S.A. porte sur un nombre maximum de 633 048 actions et concerne 553 bénéficiaires. Une condition de présence des bénéficiaires d'une durée de trois ans à compter de cette date est requise et les actions devront en outre être conservées pendant une période de deux ans à l'issue de la date d'acquisition définitive des dites actions. Le plan comprend :

- d'une part, l'attribution de 600 actions par bénéficiaire subordonnée à la réalisation d'objectifs de performance sur trois exercices se terminant le 30 juin 2012 dont à hauteur de 50% un objectif d'EBITDA¹ cumulé et à hauteur de 50%, un objectif de ROCE² moyen, et
- d'autre part, l'attribution de 301 248 actions aux managers et mandataires sociaux subordonnée à l'atteinte sur les trois mêmes exercices pour 25% d'un objectif d'EBITDA¹ cumulé, pour 25% d'un objectif de ROCE² moyen, pour 25% d'un objectif d'EPS³ cumulé et pour 25% d'un objectif de TSR⁴ sur la période définie.

Les performances définies sont celles du Groupe Eutelsat Communications.

Conformément à IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » et à l'interprétation IFRIC 11 « IFRS 2 – Actions propres et transactions intra-groupe », un plan d'attribution gratuite

¹ L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements, hors dépréciation d'actifs, autres produits et charges opérationnels.

² Le ROCE est le retour sur capital employé = résultat opérationnel / (capitaux propres + dette nette – écarts d'acquisition).

³ L'EPS est le résultat net du Groupe par action.

⁴ Le TSR est le taux de rentabilité d'une action sur une période donnée qui intègre les dividendes reçus et la plus value réalisée (donc l'évolution du cours de bourse).

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

d'actions mis en place par la société mère d'un groupe auprès des salariés de ses filiales doit être comptabilisé dans les livres des filiales comme une contribution de l'actionnaire en capitaux propres en contrepartie d'une charge représentant les services rendus par les bénéficiaires.

La juste valeur de l'instrument émis a été déterminée en prenant en compte le cours de la bourse à la date d'attribution, le taux de distribution des dividendes tels qu'attendus par le marché à la date de valorisation, un taux de rotation du personnel de 5% et un coût d'incessibilité de 1,5%, et pour partie a été approchée en utilisant des simulations Monte Carlo retenant les critères précédents ainsi qu'un taux sans risque de 1,637% et une volatilité du cours de 26,27%.

La valeur de l'avantage octroyé pour ce plan initialement estimée à €9,6 millions a été portée à € 10,6 millions au cours de l'exercice pour tenir compte d'une réestimation de l'allocation d'actions. Ce montant est étalé sur la période d'acquisition des droits fixée à trois ans. La charge constatée en contrepartie des capitaux propres pour les périodes arrêtées au 30 juin 2010 et 2011 s'est élevée respectivement à €1,3 million et €3,7 millions.

D'autre part, dans le cadre de ce plan d'attribution gratuite d'actions et du programme de rachat d'actions, la société Eutelsat Communications a signé avec l'ensemble de ses filiales ayant des salariés bénéficiaires une convention de refacturation.

15.4 – Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers

Tous les instruments financiers impactant la réserve de réévaluation sont des couvertures de flux de trésorerie pour la part efficace (cf. Note 26 – *Instruments financiers*).

<i>(En milliers d'euros)</i>	Total
Solde au 30 juin 2010	(14 081)
Variations de juste valeur en capitaux propres	14 203
Transfert en résultat	-
Solde au 30 juin 2011	122

15.5 – Informations sur la gestion des capitaux propres

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut décider de procéder à l'émission de nouvelles actions ordinaires auxquelles donneront droit des valeurs mobilières éventuellement émises par la société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social d'Eutelsat S.A. ou une des sociétés dont le Groupe possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

15.6 – Nature et objectif des autres réserves

La rubrique écart de conversion est utilisée pour enregistrer les écarts de change provenant de la conversion des états financiers des filiales étrangères.

NOTE 16 : DETTES FINANCIERES

16.1 – Part non courante

Aux 30 juin 2010 et 2011, la totalité de l'endettement est libellée en euros.

Au 30 juin 2010, la structure de la dette du Groupe a changé suite au refinancement en mars 2010 de la dette à échéance novembre 2011 de sa société-mère Eutelsat S.A. Le 26 mars 2010, Eutelsat S.A. a procédé à une émission obligataire inaugurale de €850 millions pour une durée de 7 ans sur le marché réglementé de la Bourse du Luxembourg. A la réception du produit de l'émission, Eutelsat S.A. a remboursé par anticipation les crédits suivants :

- son prêt de €650 millions remboursable in fine (Term Loan).
- Le crédit revolving de €650 millions qui était utilisé à hauteur de €200 millions.

Le montant total des facilités conclues en novembre 2004 pour une durée de 7 ans jusqu'en novembre 2011 s'élevant à 1 300 millions d'euros a ainsi été annulé par anticipation en mars 2010.

S'agissant d'une extinction de passif au sens d'IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », le montant résiduel des commissions d'arrangement de ces facilités s'élevant à 518 milliers d'euros a fait l'objet d'un amortissement accéléré sur l'exercice clos au 30 juin 2010.

Depuis le 30 juin 2010, la structure de la dette du Groupe est restée identique.

Au 30 juin 2011, le Groupe dispose des différentes lignes de crédit résumées ci-après :

- un emprunt obligataire de €850 millions sur 7 ans portant un coupon annuel de 4,125% émis à 99,232% par Eutelsat S.A. et remboursable in fine à 100% du montant principal.
- un crédit revolving de €450 millions (non utilisé au 30 juin 2011) conclu le 24 mars 2010 par Eutelsat S.A. pour une durée de 5 ans.

Les montants tirés sur cette ligne de crédit portent intérêt au taux EURIBOR (ou LIBOR pour les tirages libellés en dollars) majoré d'une marge comprise entre 0,75% et 2,50% en fonction de la note à long terme attribuée par Standard & Poor's à Eutelsat S.A.. Une commission de non utilisation est versée représentant 40% de la marge applicable susmentionnée. Enfin, le contrat prévoit la perception d'une commission d'utilisation de 0,25% si la ligne de crédit revolving est utilisée à plus de 50% et uniquement sur la fraction utilisée qui excède 50% du total de la ligne.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

En outre, en vertu de ce contrat de crédit, Eutelsat S.A. est tenue de maintenir un rapport entre endettement total net et EBITDA* *annualisé* (tels que ces termes sont définis contractuellement) inférieur ou égal à 3,75 pour 1 (ratio qui est apprécié au 30 juin et au 31 décembre de chaque année).

Au 30 juin 2011, le Groupe respecte ce ratio.

Le contrat de crédit et l'émission obligataire ne comportent ni garantie du Groupe ni nantissement d'actifs au profit des prêteurs mais comportent des clauses restrictives (sous réserve d'exceptions usuelles contenues dans les contrats de prêts) limitant la capacité d'Eutelsat S.A. et de ses filiales, notamment à :

- consentir des sûretés ;
- contracter des dettes supplémentaires ;
- consentir des prêts et réaliser des investissements ;
- s'engager dans des fusions, des acquisitions, des ventes d'actifs et des opérations de crédit-bail (à l'exception de celles réalisées à l'intérieur du groupe et expressément prévues dans le contrat de prêt) ;
- modifier la nature de l'activité de la société et de ses filiales.

Les emprunts prévoient la possibilité pour chaque prêteur partie au contrat de crédit ou à l'émission obligataire de demander le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas de dégradation de la notation non régularisée à l'issue d'une période de 120 ou 180 jours selon le cas, respectivement d'Eutelsat S.A. ou des obligations émises par Eutelsat S.A. résultant d'un changement de contrôle d'Eutelsat S.A. ou d'un changement de contrôle d'Eutelsat Communications (hors prise de contrôle par les actionnaires de référence de cette société). Cette disposition ne s'applique pas pour les réorganisations au sein du Groupe Eutelsat Communications.

Le contrat de crédit comporte un engagement de conserver des polices d'assurance lancement plus un an pour tout satellite localisé à 13°Est et, pour tout satellite localisé à une autre position orbitale, l'engagement de ne pas avoir plus d'un seul satellite qui ne soit pas couvert par une police d'assurance lancement.

- Une convention de trésorerie intra-groupe. Afin de faciliter et d'optimiser la gestion des excédents de trésorerie, une convention de trésorerie a été mise en place en 2005. Cette convention mise en place pour une durée indéterminée définit les termes et conditions des avances de trésorerie et des prêts entre les différentes entités du « Groupe de Sociétés » constitué par Eutelsat S.A., les filiales d'Eutelsat S.A., Eutelsat Communications Finance et Eutelsat Communications.

Les conditions de taux d'intérêt de ces prêts intra-groupe sont alignées sur celles des tirages sur le crédit revolving.

* L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements, hors dépréciation d'actifs, autres produits et charges opérationnels.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

- Un emprunt à taux fixe de 900 000 € conclu en 2005 par la filiale Wins.

- Données chiffrées aux 30 juin 2010 et 2011

La part non courante des dettes financières du Groupe, aux 30 juin 2010 et 2011, s'analyse comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30 juin 2010		30 juin 2011	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Prêts intra-groupe	383 500	383 500	231 900	231 900
Emprunt obligataire	843 000	850 000	859 432	850 000
Emprunt à taux fixe (Wins Ltd.)	64	64	-	-
Emprunt à taux variable (Wins Ltd.)	150	150	-	-
Sous-total des dettes (part non courante)	1 226 714	1 233 714	1 091 332	1 081 900
Frais et primes d'émission ^(*)		(10 955)		(9 330)
Total		1 222 759		1 072 570

^(*) Frais liés au refinancement et prime d'émission obligataire inclus.

Pour la période close au 30 juin 2011, le taux d'intérêt moyen pondéré sur les tirages au titre de la ligne de crédit revolving est de 2,21% et celui des prêts intra-groupe est de 2,23 %.

Le taux d'intérêt effectif de la dette obligataire de €850 millions est de 4,35%.

Au 30 juin 2011, le Groupe dispose des principales facilités de crédit suivantes :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Montant accordé	Montant utilisé	Echéance
Prêts intra-groupe	231 900	231 900	
Ligne de crédit revolving Eutelsat S.A.	450 000	-	24 mars 2015
Emprunt obligataire	850 000	850 000	27 mars 2017
Emprunt à taux fixe Wins Ltd	64	64	31 décembre 2011
Total	1 531 964	1 081 964	

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Au 30 juin 2011, l'échéancier des dettes s'établit comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30 juin 2011	Échéance à moins d'un an	Échéance à + de 1 an et à moins de 5 ans	Échéance à + de 5 ans
Prêts intra-groupe	231 900	231 900	-	-
Emprunt obligataire	850 000	-	-	850 000
Emprunt à taux fixe Wins Ltd.	64	64	-	-
Total	1 081 964	231 964	-	850 000

16.2 – Part courante

Les dettes courantes comprennent les intérêts courus non échus sur les dettes décrites en Note 16.1. Ces dettes courantes se décomposent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30 juin 2010	30 juin 2011
Découverts bancaires	18 139	4 512
Intérêts courus non échus	9 826	9 399
La part à moins d'un an des emprunts (hors crédit revolving)	409	64
Total	28 374	13 975

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 17 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les autres passifs financiers s'analysent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30 juin 2010	30 juin 2011
Instrument financiers ⁽¹⁾	10 371	5
"Performance incentives" ⁽²⁾	26 955	18 198
Contrats de location financement ⁽³⁾	90	15 384
Autres créditeurs	52 999	55 653
Total	90 415	89 240
<i>Dont part courante</i>	<i>41 251</i>	<i>30 159</i>
<i>Dont part non courante</i>	<i>49 164</i>	<i>59 081</i>

⁽¹⁾ Cf. Note 26.5 – *Instrument financiers*

⁽²⁾ Dont intérêts sur les "Performance Incentives" de €8 054 milliers au 30 juin 2010 et €5 917 milliers au 30 juin 2011.

⁽³⁾ Dont intérêts sur les contrats de financement de €99 milliers au 30 juin 2011. Au 30 juin 2010, les montants des intérêts sur les contrats de location financement ne sont pas matériels.

Les « Autres créditeurs » sont composés d'acomptes et cautions reçus des clients.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 18 : PASSIFS FINANCIERS

18.1 – Ventilation par catégorie

(En milliers d'euros)	Catégorie d'instruments financiers	Valeur nette comptable au 30 juin 2010			Juste valeur au 30 juin 2010	
		Total	Instruments évalués au coût amorti	Juste valeur par le biais des capitaux propres		Instruments évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat
Passifs						
Dettes financières						
Prêts intra-groupe		383 500	383 500	-	-	383 500
Emprunt obligataire	<i>Au coût amorti</i>	839 045	839 045	-	-	843 000
Emprunts à taux fixe	<i>Au coût amorti</i>	191	191	-	-	191
Emprunts à taux variable	<i>Au coût amorti</i>	432	432	-	-	432
Découverts bancaires	<i>N/A</i>	18 137	18 137	-	-	18 137
Autre passifs financiers						
Non courants	<i>Au coût amorti</i>	49 164	49 164	-	-	49 164
Courants	<i>Au coût amorti</i>	30 879	30 879	-	-	30 879
Instruments financiers ⁽¹⁾						
Qualifiés de couverture		10 371	-	10 371	-	10 371
Hors couverture		-	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	<i>Au coût amorti</i>	37 362	37 362	-	-	37 362
Dettes sur immobilisations	<i>Au coût amorti</i>	30 424	30 424	-	-	30 424

⁽¹⁾ Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché).

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

(En milliers d'euros)	Catégorie d'instruments financiers	Valeur nette comptable au 30 juin 2011			Juste valeur au 30 juin 2011	
		Total	Instruments évalués au coût amorti	Juste valeur par le biais des capitaux propres		Instruments évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat
Passifs						
Dettes financières						
Prêts intra-groupe		231 900	231 900	-	-	231 900
Emprunt obligataire	<i>Au coût amorti</i>	840 670	840 670	-	-	850 102
Emprunts à taux fixe	<i>Au coût amorti</i>	64	64	-	-	64
Emprunts à taux variable	<i>Au coût amorti</i>	-	-	-	-	-
Découverts bancaires	<i>N/A</i>	4 512	4 512	-	-	4 512
Autre passifs financiers						
Non courants	<i>Au coût amorti</i>	59 081	59 081	-	-	59 081
Courants	<i>Au coût amorti</i>	30 154	30 154	-	-	30 154
Instruments financiers ⁽¹⁾						
Qualifiés de couverture		5	-	5	-	5
Hors couverture		-	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	<i>Au coût amorti</i>	49 806	49 806	-	-	49 806
Dettes sur immobilisation	<i>Au coût amorti</i>	22 162	22 162	-	-	22 162

⁽¹⁾ Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché).

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 19 : LOCATION SIMPLE ET LOCATION FINANCEMENT

19.1 - Location simple

Eutelsat S.A. paie un loyer pour l'utilisation de son siège social situé à Paris. Ce contrat de location a été renouvelé par anticipation le 25 novembre 2009 pour une durée de neuf ans ayant commencé à courir le 1^{er} août 2009, pour venir à échéance contractuelle le 31 juillet 2018, avec une période ferme de six ans et cinq mois. La charge locative s'est élevée respectivement à € 3 750 milliers et € 3 757 milliers pour les exercices clos aux 30 juin 2010 et 2011. Les paiements futurs au titre du contrat de location sont détaillés dans le tableau ci-après :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Total	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Paiements futurs au titre des contrats de location simple	18 096	4 021	14 075	-

19.2 - Location financement

Dans le cadre de son activité, le Groupe dispose de quatre satellites en contrat de location financement. Aucun des contrats de location financement ne comporte d'option d'achat à l'issue du terme du contrat.

Le dernier contrat de location financement vient à échéance en 2016.

Au 30 juin 2011, trois des quatre contrats de location financement étaient prépayés.

Les charges financières attribuables aux satellites en contrat de location financement étaient de €27 milliers au 30 juin 2010 et de €122 milliers au 30 juin 2011.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 20 : AUTRES DETTES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

20.1 – Part non courante

Les autres dettes non courantes ne comprennent que des produits constatés d'avance.

20.2 – Part courante

Les autres dettes et produits constatés d'avance courants s'analysent comme suit aux 30 juin 2010 et 2011 :

<i>(En milliers d'euros)</i>	<u>30 juin 2010</u>	<u>30 juin 2011</u>
Produits constatés d'avance	45 733	44 058
Dettes fiscales	11 621	11 757
Dettes sociales	22 660	25 061
Total	<u>80 014</u>	<u>80 876</u>

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 21 : IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

La société Eutelsat S.A. avait opté pour le régime fiscal d'intégration depuis le 1^{er} juillet 2006 avec pour tête de groupe la société SatBirds 2 S.A.S.. La convention d'intégration fiscale prévoyait que les filiales supportent une charge d'impôt sur les sociétés, de contribution sociale et d'impôt forfaitaire annuel égale au montant qu'elles auraient supporté en l'absence du régime de groupe, étant entendu que les charges supplémentaires ou économies d'impôt résultant du régime de groupe restaient intégralement à la charge ou au bénéfice de la société tête de groupe.

Depuis le 1^{er} juillet 2007, le groupe d'intégration fiscale dont la société SatBirds 2 S.A.S. était tête de groupe a rejoint le groupe d'intégration fiscale dont la société tête de groupe est Eutelsat Communications S.A.. La convention de ce groupe est identique à celle précédemment décrite.

Depuis le 1er juillet 2009, le périmètre du Groupe d'intégration fiscale dont Eutelsat Communications est la société tête de Groupe est composé des filiales suivantes : Eutelsat S.A. , Eutelsat VAS S.A.S., Eutelsat Communications Finance S.A.S. et Fransat S.A..

Afin d'assurer une comparabilité financière, la créance ou la dette vis-à-vis de la société tête de Groupe de l'intégration fiscale est présentée dans le poste « Actif d'impôt exigible » ou « Impôt à payer » au bilan consolidé.

21.1 - Impôts dans le compte de résultat

La ligne "Impôts sur les sociétés" comprend l'impôt exigible et les impôts différés des sociétés consolidées.

La charge d'impôt du Groupe s'analyse comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période de douze mois close au 30 juin 2010	Période de douze mois close au 30 juin 2011
Charge d'impôt courant	(149 898)	(195 007)
Charge (produit) d'impôt différé	(30 465)	(33 561)
Total impôt sur les sociétés	(180 363)	(228 568)

Le rapprochement de la charge d'impôt théorique, calculée selon le taux de droit commun en France appliqué au résultat avant impôt, résultat des sociétés mises en équivalence, avec la charge d'impôt réelle, s'établit comme suit :

Eutelsat S.A.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

<i>(En milliers d'euros)</i>	30 juin 2010	30 juin 2011
Résultat avant IS et MEE	516 928	663 695
<i>Taux d'impôt de droit commun en France</i>	<i>34,43%</i>	<i>34,43%</i>
Charge d'impôt théorique	(177 978)	(228 510)
Différences permanentes et autres	(2 385)	(58)
Charge d'impôt au compte de résultat	(180 363)	(228 568)
 <i>Taux d'impôt réel</i>	 <i>35%</i>	 <i>34%</i>

Au 30 juin 2010, le taux d'impôt s'élevait à 35%. La distorsion de taux s'expliquait principalement par des déficits sociaux ne générant pas d'impôts différés.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

21.2- Impôts dans le bilan

L'actif ou le passif d'impôt différé correspond à la somme des positions nettes des entités consolidées. Les impôts différés par nature ont évolué de la manière suivante entre le 30 juin 2010 et le 30 juin 2011 :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30 juin 2010	Résultat de la période	Constat en capitaux propres	30 juin 2011
Bases d'impôts différés actifs				
Provision pour dépréciation d'actifs	13 965	(2 157)	-	11 808
Provisions client	17 980	2 072	-	20 052
Garantie financière donnée au fonds de pension	1 776	(2 377)	-	(601)
Performance incentives et salaires capitalisés	2 774	(2 392)	-	382
Provisions pour risques et charges	1 788	853	-	2 641
Charges à payer	4 176	1 137	-	5 313
Provision pour retraites	2 300	352	-	2 652
Sous-Total (a)	44 759	(2 512)	-	42 247
Bases d'impôts différés passifs				
Amortissements dérogatoires	(92 033)	(27 481)	-	(119 514)
Instruments financiers	3 562	(157)	(4 133) ⁽¹⁾	(728)
Intérêts capitalisés	(3 663)	529	-	(3 134)
Locations financement	(1 055)	(182)	-	(1 237)
Divers	(4 148)	(601)	-	(4 749)
Sous Total (b)	(97 337)	(27 892)	(4 133)	(129 362)
Total = (a)+(b)	(52 578)	(30 404)⁽³⁾	(4 133)⁽²⁾	(87 115)
Reflété comme suit dans les comptes:				
Impôts différés actifs	2 912			2 302
Impôts différés passifs	(55 490)			(89 417)
Total	(52 578)			(87 115)

⁽¹⁾ Ce montant ne comprend pas la variation relative aux sociétés mise en équivalence qui s'élève à €659 milliers sur la période.

⁽²⁾ Ce montant ne comprend pas la variation en capitaux propres des sociétés mises en équivalence relative aux écarts de conversion qui s'élève à € 164 milliers.

⁽³⁾ Hors provision pour risques de €3,2 millions au 30 juin 2011.

Les actifs et les passifs d'impôts différés s'analysent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Impôts différés actif	Impôts différés passif
A moins d'un an	-	(581)
A plus d'un an	2 302	(88 836)
Total	2 302	(89 417)

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 22 : PROVISIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	30 juin 2010	Dotation	Reprise		30 juin 2011
			Utilisée	Non utilisée	
Garantie financière donnée à un fonds de pension	5 161	1 306	(4 106)	-	2 361
Indemnités de départ en retraite	6 634	890	(75)	-	7 449
Autres avantages postérieurs à l'emploi ⁽¹⁾	1 596	501	(108)	-	1 989
Total avantages postérieurs à l'emploi	13 391	2 697	(4 289)	-	11 799
Litiges ⁽²⁾	11 517	4 558	(1 998)	(3 753)	10 324
Autres	2 044	3 157	(1 347)	-	3 854
Total provisions	26 952	10 412	(7 634)	(3 753)	25 977
Dont part non courante	13 391	2 697	(4 289)	-	11 799
Dont part courante	13 561	7 715	(3 345)	(3 753)	14 178

⁽¹⁾ Les autres avantages postérieurs à l'emploi concernent des indemnités de fin de contrat dans diverses filiales et un reliquat de provision pour couvrir une contribution fixe contractuelle au régime de mutuelle santé des anciens salariés de l'OIG en retraite à la date de transfert des activités à Eutelsat S.A..

⁽²⁾ Les litiges correspondent à des litiges commerciaux et salariaux en cours à la clôture.

22.1 – Garantie financière donnée à un fonds de pension

Eutelsat S.A., en conséquence de l'apport par l'OIG de son activité opérationnelle réalisé le 2 juillet 2001, a donné sa garantie financière au Trust en charge du plan de pension mis en place par l'OIG. Avant cette date, ce plan de pension a été fermé et les droits acquis gelés.

Cette garantie peut jouer à certaines conditions en comblement de sous financements futurs. Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2011, compte tenu de la forte baisse des taux d'intérêts à long terme, la garantie financière a été appelée pour un montant de €8 221 milliers. Celui-ci a été évalué sur la base des projections du Trust prenant en compte les évolutions futures de marché. En février 2011, un accord a été conclu avec le Trust pour un paiement étalé du montant appelé à raison de €4 105.5 milliers aux 30 juin 2011 et 2012.

Au 30 juin 2011, le premier versement de €4 105.5 milliers a été effectué.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

L'évaluation actuarielle effectuée aux 30 juin 2010 et 2011 a été réalisée sur la base des hypothèses suivantes :

	<u>30 juin 2010</u>	<u>30 juin 2011</u>
Taux d'actualisation	4,50%	5,00%
Taux de retour attendu sur actifs	4,00%	4,00%
Taux d'augmentation des pensions	2,50%	2,50%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Frais globaux (en % des actifs)	0,58%	0,58%
Table de mortalité	TGH2005-TGF2005	TGH2005-TGF2005
Age de retraite	61 ans	61 ans

Aux 30 juin 2010 et 2011, la situation se présente comme suit :

Synthèse comparative :

	30 juin				
	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>
<i>(En milliers d'euros)</i>					
Valeur actualisée des obligations totalement ou partiellement financées	152 792	133 436	134 182	163 947	151 669
Juste valeur des actifs du fonds	(138 358)	(145 847)	(147 983)	(151 615)	(156 157)
Financement net	14 434	(12 411)	(13 801)	12 332	(4 488)
Écarts actuariels : gains / (pertes) et autres amortis	(3 937)	20 070	17 834	(7 171)	6 849
(Actif) / Passif net reconnu au bilan	10 497	7 659	4 033	5 161	2 361

Réconciliation entre la valeur actualisée des obligations à l'ouverture et à la clôture de l'exercice :

	<u>30 juin 2010</u>	<u>30 juin 2011</u>
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Valeur actualisée des obligations à l'ouverture	134 182	163 947
Coût des services rendus au cours de l'exercice	-	-
Coût financier	7 302	7 316
Écarts actuariels : (gains) / pertes	27 515	(16 460)
Prestations versées	(5 052)	(3 134)
Valeur actualisée des obligations à la clôture	163 947	151 669

L'absence de coûts relatifs aux services rendus est liée au gel des droits acquis et à la fermeture du plan de l'OIG avant le transfert d'activité du 2 juillet 2001.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Réconciliation entre la juste valeur des actifs du fonds à l'ouverture et à la clôture de l'exercice :

<i>(En milliers d'euros)</i>	<u>30 juin 2010</u>	<u>30 juin 2011</u>
Juste valeur des actifs du fonds à l'ouverture	147 983	151 615
Rendement attendu des actifs du régime	5 862	6 010
Écarts actuariels : gains / (pertes)	2 822	(2 440)
Contributions versées	-	4 106
Prestations versées	(5 052)	(3 134)
Juste valeur des actifs du fonds à la clôture	151 615	156 157

Les montants inclus dans la juste valeur des actifs du régime n'incluent aucun instrument financier émis par Eutelsat S.A. ni aucun bien immobilier ou mobilier détenu ou utilisé par Eutelsat S.A..

Le rendement effectif des actifs du régime s'élève à € 8,7 million et € 3,6 millions aux 30 juin 2010 et 2011, respectivement.

Charges nettes (gains nets) comptabilisé(e)s au compte de résultat :

<i>(En milliers d'euros)</i>	<u>Période de douze mois close au 30 juin 2010</u>	<u>Période de douze mois close au 30 juin 2011</u>
Coût des services rendus au cours de l'exercice	-	-
Coût financier	7 302	7 316
Rendement attendu des actifs du régime	(5 862)	(6 010)
Amortissement des écarts actuariels : (gains) / pertes	(312)	-
Charges nettes (gains nets) reconnu(e)s en résultat	1 128	1 306

Réconciliation des actifs et obligations reconnus au bilan :

<i>(En milliers d'euros)</i>	<u>30 juin 2010</u>	<u>30 juin 2011</u>
Provision à l'ouverture de l'exercice	4 033	5 161
(gains nets) / charges nettes comptabilisé(e)s en résultat	1 128	1 306
Contributions versées	-	(4 106)
Provision à la clôture de l'exercice	5 161	2 361

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Écarts d'expérience et changements d'hypothèses :

<i>(En milliers d'euros)</i>	<u>30 juin 2011</u>
Écart entre rendement attendu et rendement effectif des actifs du régime	2 440
Écarts d'expérience sur la valeur des obligations : (gains) / pertes	(1 582)
Impact des changements d'hypothèse	(14 878)
	<u>16 460</u>

22.2 – Engagements de retraite et assimilés

a) Indemnités de départ en retraite

La loi française requiert, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite. Ce régime n'est pas financé.

L'évaluation actuarielle effectuée aux 30 juin 2010 et 2011 a été effectuée sur la base des hypothèses suivantes :

	<u>30 juin 2010</u>	<u>30 juin 2011</u>
Taux d'actualisation	4,50%	5,00%
Taux de croissance des salaires	2,50%	2,50%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Table de mortalité	TF/TH04-06	TF/TH04-06
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Mode de départ à la retraite	Départ volontaire	Départ volontaire
Taux de charges sociales patronales	52%	52%

Le taux de rotation du personnel par tranche d'âge relève de l'analyse d'expérience dans Eutelsat S.A. et est revu tous les trois ans.

<u>Age (ans)</u>	<u>Rotation 2010</u>	<u>Rotation 2011</u>
25	11,02	10,72
30	7,41	7,21
35	5,36	5,21
40	4,08	3,97
45	3,23	3,14
50	2,29	2,23
55	0,00	0,00
60	0,00	0,00

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Aux 30 juin 2010 et 2011, la situation se présente comme suit :

Synthèse comparative :

	30 juin				
	2007	2008	2009	2010	2011
<i>(En milliers d'euros)</i>					
Valeur actualisée des obligations non financées	3 876	6 390	7 125	7 940	7 959
Coûts des services passés amortis	1 290	1 225	1 160	1 095	1 031
Écarts actuariels : gains / (pertes) amortis	610	(1 588)	(2 186)	(2 401)	(1 541)
Passif reconnu au bilan	5 776	6 027	6 099	6 634	7 449

Réconciliation entre la valeur actualisée des obligations à l'ouverture et à la clôture de l'exercice :

	30 juin 2010	30 juin 2011
	<i>(En milliers d'euros)</i>	
Valeur actualisée des obligations à l'ouverture	7 125	7 940
Coût des services rendus au cours de l'exercice	457	513
Coût financier	387	357
Écarts actuariels : (gains) / pertes	291	(776)
Indemnités versées	(320)	(75)
Valeur actualisée des obligations à la clôture	7 940	7 959

Charges nettes comptabilisées au compte de résultat :

	Période de douze mois close au 30 juin 2010	Période de douze mois close au 30 juin 2011
	<i>(En milliers d'euros)</i>	
Coût des services rendus au cours de l'exercice	457	513
Coût financier	387	357
Amortissement du coût des services passés	(65)	(65)
Amortissement des écarts actuariels : (gains) / pertes	76	85
Charges nettes reconnues en résultat	855	890

Réconciliation entre le montant reconnu au bilan à l'ouverture et à la clôture de l'exercice :

	30 juin 2010	30 juin 2011
	<i>(En milliers d'euros)</i>	
Provision à l'ouverture	6 099	6 634
Charges nettes comptabilisées en résultat	855	890
Indemnités versées	(320)	(75)
Provision à la clôture	6 634	7 449

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Écarts d'expérience et changements d'hypothèses :

<i>(En milliers d'euros)</i>	<u>30 juin 2011</u>
Écarts d'expérience sur la valeur des obligations : (gains) / pertes	(312)
Impact des changements d'hypothèse	(464)
	<u>(776)</u>

b) Régimes supplémentaires

Le Groupe possède pour ses salariés en France, à l'exception des mandataires sociaux salariés, une retraite sur complémentaire par capitalisation, à contributions définies, qui est financée par des cotisations salariales et patronales égales à 6% du salaire annuel brut dans la limite de huit fois le plafond de la sécurité sociale française. Il n'y a pas d'autres engagements liés à ces contributions. Les cotisations patronales versées à ce titre s'élèvent à €1 384 milliers et €1 401 milliers aux 30 juin 2010 et 2011, respectivement.

Les mandataires sociaux d'Eutelsat S.A. bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies, qui est financé par des versements trimestriels auprès de l'organisme gestionnaire. Aux 30 juin 2010 et 2011, respectivement, la valeur actualisée des obligations s'élevait à €424 milliers et €654 milliers et la juste valeur des actifs s'élevait à €361 milliers et €450 milliers. Au 30 juin 2011, le Groupe reconnaît un passif de €203 milliers.

c) Régimes obligatoires

Conformément aux dispositions de la loi française, le Groupe s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations, calculées sur la base des salaires, aux organismes gérant les régimes obligatoires de retraite. Il n'y a pas d'autres engagements liés à ces contributions. Les cotisations patronales versées au cours de l'exercice à ce titre s'élève à €5 843 milliers et €6 104 milliers aux 30 juin 2010 et 2011, respectivement.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 23 : INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe considère qu'il n'opère que dans un seul secteur d'activité se fondant sur l'appréciation des services rendus et la nature des risques associés, plutôt que sur leur destination. Il s'agit de la fourniture de services de communications par satellite pour la vidéo, les réseaux d'entreprise et à haut débit, et les mobiles, principalement aux opérateurs de communications et diffuseurs internationaux, intégrateurs de réseaux d'entreprise et entreprises pour leurs besoins propres.

L'information présentée ci-après est destinée au Directeur Général, au Directeur Général Délégué et au Directeur Financier qui forment le principal organe de décision opérationnel du Groupe.

Les données de gestion utilisées sont établies conformément aux principes IFRS appliqués par le Groupe pour ses états financiers consolidés tels que décrits dans les notes aux états financiers.

Les indicateurs de performance suivis par l'organe de décision opérationnel sont constitués du chiffre d'affaires, de l'EBITDA (l'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements, hors dépréciations d'actifs, autres produits et charges opérationnels), de la charge financière, du flux de trésorerie en matière d'investissements corporels et prises de participation et de la dette nette consolidée du Groupe (l'endettement net comprend l'ensemble des dettes financières ainsi que les dettes liées aux contrats de location longue durée, diminuées des disponibilités et des valeurs mobilières de placement nets des soldes créditeurs de banques).

Le reporting interne est une présentation du compte de résultat consolidé du Groupe au niveau de la société mère, Eutelsat Communications, suivant une répartition de postes différente des états financiers consolidés afin de faire ressortir ces indicateurs de performance mais dont les principaux agrégats sont identiques à ceux figurant dans les comptes consolidés du Groupe Eutelsat Communications tels le Résultat opérationnel, le Résultat net, la Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle et la Part attribuable au Groupe. Une réconciliation avec les comptes consolidés d'Eutelsat S.A. sur les principaux postes est établie.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

23.1 – Segment reporting

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période de douze mois close au 30 juin 2010	Période de douze mois close au 30 juin 2011
Total chiffre d'affaires	1 047 224	1 168 142
Total coûts opérationnels	(219 429)	(241 733)
EBITDA	827 795	926 409
Amortissements	(313 419)	(280 459)
Autres produits (charges) nets opérationnels	(5 825)	(752)
Résultat opérationnel	508 551	645 198
Total intérêts	(118 892)	(94 526)
Impôts sur les sociétés	(143 239)	(199 041)
Autres charges financières	18 248	(14 642)
Résultat net avant revenu des sociétés mises en équivalence et participations ne donnant pas le contrôle	264 667	336 989
Revenus des sociétés mises en équivalence	17 844	17 754
Résultat net	282 511	354 743
Participations ne donnant pas le contrôle	(13 010)	(16 269)
Résultat net part du Groupe	269 501	338 474
Investissements corporels et prises de participation (flux de trésorerie)	494 362	250 838
Dette nette (y compris contrats de financement)	2 424 372	2 197 917
	Période de douze mois close au 30 juin 2010	Période de douze mois close au 30 juin 2011
<u>Réconciliation Résultat net</u>		
Résultat net Groupe Eutelsat Communications	282 511	354 743
Constitutif holding, net	74 743	102 706
Transactions intragroupes, net	(2 845)	(4 568)
Résultat net Groupe Eutelsat S.A.	354 409	452 881
<u>Réconciliation Dette nette</u>		
Dette nette Groupe Eutelsat Communications	2 424 372	2 197 917
Dette nette contributive holdings	(1 614 142)	(1 463 846)
Prêt intragroupe	383 500	231 900
Dette nette Groupe Eutelsat S.A.	1 193 730	965 971

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

23.2 – Information par zone géographique

Le chiffre d'affaires du Groupe par zone géographique, déterminé à partir des adresses de facturation, pour les périodes closes aux 30 juin 2010 et 2011 s'analyse comme suit :

<i>(En milliers d'euros et pourcentage)</i>	Période de douze mois close au 30 juin 2010		Période de douze mois close au 30 juin 2011	
	Montant	%	Montant	%
<i>Régions</i>				
France	146 737	14,0	156 158	13,3
Italie	170 118	16,2	183 348	15,7
Royaume Uni	87 874	8,4	83 677	7,1
Europe (autres)	360 406	34,4	385 335	32,9
Amériques	116 790	11,1	147 234	12,6
Moyen Orient	101 623	9,7	122 377	10,5
Afrique	62 345	5,9	74 693	6,4
Autres (*)	2 809	0,3	17 122	1,5
Total	1 048 702	100,0	1 169 944	100,0

(*) Y compris €4,0 millions et €4,7 millions d'indemnités pour retard de livraison de satellites sur les périodes closes aux 30 juin 2010 et 2011 respectivement.

La majeure partie des actifs du Groupe est constituée des satellites en orbite, le reste des actifs étant principalement localisé en France et en Italie.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 24 : RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'analyse comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période de douze mois close au 30 juin 2010	Période de douze mois close au 30 juin 2011
Charges d'intérêts bancaires ⁽¹⁾	(36 736)	(36 496)
Autres charges d'intérêts ⁽²⁾	12 479	19 275
Frais d'émission d'emprunt	(5 432)	(866)
Commissions d'engagement et autres charges similaires	(1 563)	(2 320)
Variations des instruments financiers ⁽³⁾	(30 921)	(688)
Provisions pour risques et charges	(1 128)	(1 306)
Provisions sur immobilisations financières	-	(431)
Pertes de change ⁽⁴⁾	(12 404)	(25 666)
Charges financières	(75 705)	(48 498)
Variations des instruments financiers ⁽³⁾	792	819
Produits d'intérêts	1 518	3 094
Reprises de provisions sur immobilisations financières	-	-
Reprise de provisions pour risques et charges	-	-
Gains de change ⁽⁴⁾	29 752	12 641
Produits financiers	32 062	16 554
Résultat financier	(43 643)	(31 944)

⁽¹⁾ Les charges d'intérêts bancaires incluent les effets des instruments de couverture de taux. Les coupons échus et courus sur les swaps et caps qualifiés de couverture du risque de taux ont affecté la charge d'intérêts de l'exercice 2009/2010 pour un montant de €15,7 millions. Il n'y a pas eu d'effet des instruments des couvertures de taux au cours de l'exercice 2010/2011.

⁽²⁾ Le montant affiché correspond à la charge d'intérêts nette des coûts d'emprunts imputés dans la valeur des actifs éligibles. Au cours de la période, le montant de ces coûts capitalisés s'élève à €18,5 millions au 30 juin 2010 et €30,0 millions au 30 juin 2011, et est fort dépendant de l'avancement et du nombre des programmes de constructions satellitaires constatés au cours de l'exercice concerné.

La part payée des charges d'intérêts capitalisés est intégrée dans le tableau des flux de trésorerie consolidé en flux de financement dans la ligne « charges d'intérêts et autres frais financiers payés ».

Les taux d'intérêts retenus pour la détermination des charges d'intérêts capitalisables sont de 3,6% au 30 juin 2010 et de 4,4% au 30 juin 2011. Les "autres charges d'intérêts" comprennent également les intérêts liés aux primes d'intéressement en orbite et les charges financières attribuables aux satellites en contrat de location financement pour respectivement une charge de €0,7 million et de €1,2 million au 30 juin 2010 et 30 juin 2011.

⁽³⁾ Les variations de juste valeur des instruments financiers incluent essentiellement les variations de la juste valeur des instruments dérivés non qualifiés dans une relation de couverture et la part inefficace des instruments

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

dérivés qualifiés dans une relation de couverture pour les périodes closes au 30 juin 2010 et 30 juin 2011 et les déqualifications/cessions d'instruments de couverture (cf. Note 26.2 – *Risque de taux*).

⁽⁴⁾ Des couvertures de change sont mises en place avec l'objectif de couvrir les ventes futures en dollar. Les variations de la valeur temps de ces instruments (exclues de la relation de couverture) affectent directement le résultat. La valeur intrinsèque des instruments exercés sur l'exercice et dont l'élément couvert a lui aussi affecté le résultat de l'exercice a également été comptabilisée directement en résultat (pas de variation nette des capitaux propres au titre de ces couvertures). Les variations de valeur intrinsèque des couvertures dont l'élément couvert n'a pas encore affecté le résultat ont été comptabilisées en capitaux et n'ont pas affecté le résultat de l'exercice.

Résultat sur instruments financiers par catégorie comptable :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période de douze mois close au 30 juin 2010	Période de douze mois close au 30 juin 2011
Résultat net sur instruments évalués à la juste valeur par résultat sur option (équivalents de trésorerie)	75	54
Résultat net sur instruments évalués à la juste valeur par résultat (dérivés non qualifiés de couverture et composantes exclues des relations de couverture)	343	78
Produits financiers sur actifs évalués au coût amorti (prêts et avances à long terme et autres créances)	-	-
Charges d'intérêts sur emprunts (hors effet des couvertures)	(21 079)	(36 496)
Reprises et (dépréciations) d'actifs financiers (créances clients)	918	(2 173)

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 25 : RÉSULTAT PAR ACTION

Les deux tableaux ci-dessous présentent la réconciliation entre le résultat net et les résultats nets (de base et dilué) revenant aux actionnaires utilisés pour le calcul des résultats par action (de base et dilué) :

	<u>30 juin 2010</u>	<u>30 juin 2011</u>
Résultat net	354 409	452 881
Quote-part de résultat des filiales rétrocedée aux participations ne donnant pas le contrôle, avant prise en compte des instruments dilutifs dans les filiales	(780)	(248)
Résultat net utilisé pour le calcul du résultat par action de base	<u>353 629</u>	<u>452 633</u>

	<u>30 juin 2010</u>	<u>30 juin 2011</u>
Résultat net	354 409	452 881
Quote-part de résultat des filiales rétrocedée aux participations ne donnant pas le contrôle, après prise en compte des instruments dilutifs dans les filiales	(780)	(248)
Résultat net utilisé pour le calcul du résultat par action dilué	<u>353 629</u>	<u>452 633</u>

Le rapprochement entre les nombres d'actions ordinaires retenus pour le calcul du résultat par action non dilué et le résultat par action dilué aux 30 juin 2010 et 2011 est présenté ci-dessous :

	<u>30 juin 2010</u>	<u>30 juin 2011</u>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation retraité, retenu dans le calcul du résultat par action non dilué	1 013 028 074	1 013 148 041
Nombre d'actions complémentaires qui résulteraient de l'exercice des options en circulation ⁽¹⁾	18 759	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires retraité, retenu dans le calcul du résultat par action dilué ⁽¹⁾	<u>1 013 046 833</u>	<u>1 013 148 041</u>

⁽¹⁾ Au 30 juin 2010, seule la société Eutelsat S.A. a émis des instruments dilutifs. (cf. Note - 15.3 *Rémunération en actions et assimilées*). Le nombre d'actions complémentaires qui résulterait de l'exercice des options en circulation est calculé en retenant le prix de marché moyen au cours de la période considérée.

En l'absence de cotation pour Eutelsat S.A., la Direction a estimé un prix de marché moyen sur la base des dernières évaluations effectuées et des dernières transactions entre les actionnaires.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 26 : INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe est exposé au risque de marché, notamment en ce qui concerne le risque de change et de taux d'intérêt. La Direction gère activement ces expositions aux risques. Pour y faire face le Groupe a recours à un certain nombre d'instruments financiers dérivés. L'objectif est de réduire, là où cela lui semble approprié, les fluctuations de revenus et des flux de trésorerie suite à des variations des taux d'intérêts et des cours de change. La politique du Groupe vise à recourir à des instruments financiers dérivés pour gérer ces expositions aux risques. Le Groupe n'effectue aucune transaction financière présentant un risque qui ne puisse être quantifié lors de sa conclusion, autrement dit il ne saurait vendre des actifs sans les posséder ou sans savoir s'il les possédera à l'avenir.

26.1 – Risque de change

L'euro est la monnaie de référence du Groupe, si bien que le Groupe se trouve exposé principalement aux fluctuations des taux de change du dollar. Par conséquent, il conclut divers contrats, dont la valeur varie en fonction de l'évolution du taux de change euro/dollar pour préserver la valeur des actifs, des engagements et des transactions anticipées. Le Groupe a recours à des instruments financiers tels que des contrats d'options et de change à terme et des dépôts en devises pour couvrir certains revenus futurs en dollars. Ces instruments financiers sont négociés de gré à gré auprès de contreparties bancaires de premier rang.

Les engagements d'achats interviennent dans le cadre de contrats de construction de satellites et de contrats de lancement. Ils courent généralement sur une durée de trois ans, et les paiements sont effectués sur la base d'un échéancier pré-établi. Les engagements de vente résultent de contrats libellés en dollars US.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2011, le Groupe a uniquement eu recours à des ventes à terme synthétiques à barrière activante.

La position nette de change au 30 juin 2011 se présente comme suit :

(En milliers d'euros)

Actifs	133 056
Passifs	28 214
Position nette avant gestion	104 842
Position hors bilan (couverture de change)	(107 244)
Position nette après gestion	(2 402)

Compte tenu de son exposition au risque de change, le Groupe estime qu'une diminution de 10% du taux euro/dollarUS aurait un impact nul sur le résultat et entraînerait une variation négative de €11 893 milliers sur les capitaux propres du Groupe.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

26.2 – Risque de taux

Gestion du risque de taux

Le Groupe gère son exposition aux variations de taux d'intérêts par une politique de couverture de sa dette à taux variable.

Afin de couvrir le risque de variation des flux de trésorerie futurs liés aux paiements des coupons à taux variable sur sa dette, le Groupe avait mis en place les instruments de couverture de taux suivants :

Au titre du crédit in fine de €650 millions conclu en novembre 2004 :

- Un Swap de taux (payeur taux fixe / receveur taux variable) mis en place en novembre 2004 d'un montant notionnel de €650 millions sur 7 ans (i.e. jusqu'à la maturité du crédit) résilié le 1^{er} avril 2010.

Les périodes d'intérêts étaient des périodes de 3 mois débutant le 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre de chaque année civile.

- Un Swap de taux (payeur EURIBOR 3 mois / receveur d'EURIBOR 1 mois « Swap de base ») mis en place en novembre 2007, conclu pour une durée de 6 mois jusqu'au 30 juin 2008. Cette opération de Swap de taux payeur d'EURIBOR 3 mois receveur d'EURIBOR 1 mois a été renouvelée à trois reprises :
 - o Le 11 juin 2008 pour une durée de 6 mois jusqu'au 31 décembre 2008,
 - o Le 21 novembre 2008 pour une durée de 6 mois jusqu'au 30 juin 2009,
 - o Le 15 mai 2009 pour une durée d'une année jusqu'au 30 juin 2010

Ces trois dernières opérations de Swap de base étaient combinées au Swap payeur de taux fixe destiné à la couverture du crédit in fine de €650 millions.

Au titre de la ligne de crédit revolver €650 millions conclue en novembre 2004 tirée à hauteur de 200 millions et remboursée à la date du refinancement (cf. Note 16 - *Dettes financières*):

- Un Swap de taux (payeur taux fixe / receveur taux variable) mis en place en février 2007 pour un montant notionnel de €250 millions sur 4 ans jusqu'à la maturité du crédit revolving de €650 millions résilié le 1^{er} avril 2010.
- Un achat de cap conclu en mars 2007 contre paiement d'une prime de €2 millions pour un montant notionnel de €200 millions sur 4 ans jusqu'à maturité du crédit revolving de €650 millions.

Pour chacun de ces instruments les périodes d'intérêts étaient des périodes de 3 mois débutant le 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre de chaque année civile à l'exception de la dernière période qui allait du 30 septembre 2011 au 24 novembre 2011.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Suite au refinancement de ce crédit syndiqué le 26 mars 2010 (cf. Note 16 – *Dettes financières*), la relation de couverture des instruments financiers s'est trouvée interrompue. Les instruments financiers sont alors devenus totalement inefficaces du fait de l'extinction du passif financier au regard d'IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». Par conséquent, les variations de juste valeur accumulées dans les capitaux propres ont été constatées en compte de résultat de l'exercice clos au 30 juin 2010 pour €29,6 millions.

D'autre part, le 1^{er} avril 2010 la résiliation des deux swaps payeur de taux fixe receveur de taux variable s'est effectuée contre paiement d'une soulte de €25 443 milliers pour celui couvrant le crédit in fine de €650 millions et de €12 572 milliers pour celui couvrant à hauteur de €250 millions la ligne de crédit revolver de €650 millions.

Enfin, au titre de la couverture partielle de la ligne de crédit revolver de €450 millions conclue en mars 2010 et non utilisée au 30 juin 2011 l'instrument dérivé suivant a été mis en place en août 2010 :

- Un Tunnel (un achat de Cap et une vente de Floor) sur trois ans pour un montant notionnel de €100 millions.

Les périodes d'intérêts sont des périodes de 1 mois débutant le 30 septembre, 31 octobre, 30 novembre, 31 décembre, 31 janvier, 28 février, 31 mars, 30 avril, 31 mai, 30 juin, 31 juillet et 31 août de chaque année civile.

Sensibilité au risque de taux

Compte tenu de l'ensemble des instruments financiers dont dispose le Groupe au 30 juin 2011, une augmentation de dix points de base (+0,10%) du taux d'intérêt EURIBOR n'aurait pas d'impact sur les charges d'intérêts dans le compte de résultat. Elle se traduirait par une variation positive de €2 938 milliers de capitaux propres, liée à la variation de juste valeur efficace des instruments de couverture qualifiés de couverture de flux de trésorerie futurs.

26.3 – Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie inclut le risque lié à l'émetteur de titres, le risque d'exécution sur produits financiers dérivés ou produits monétaires ainsi que le risque de crédit sur les liquidités et les placements à terme. Le Groupe minimise son exposition au risque lié à l'émetteur et son exposition au risque d'exécution et de crédit en acquérant des produits financiers auprès de banques et d'établissements financiers de premier rang. L'exposition à ces risques est étroitement surveillée et contenue dans des limites prédéterminées.

Au 30 juin 2011, le syndicat bancaire d'Eutelsat S.A. comprend 4 prêteurs.

En cas de défaillance d'une contrepartie, le montant obtenu peut être inférieur au montant total demandé. Dans ce cas, le Groupe peut effectuer un (des) tirage (s) supplémentaire (s) auprès des autres contreparties afin d'obtenir le montant complémentaire nécessaire pour atteindre le montant total du tirage demandé.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Le Groupe n'anticipe aucune perte qui résulterait de la défaillance de ses contreparties quant à leurs obligations prévues au contrat.

26.4 – Risque de liquidité

Le Groupe gère le risque de liquidité en utilisant un outil lui permettant de suivre et de gérer ses besoins et liquidités récurrents. Cet outil tient compte de la maturité des investissements financiers, des actifs financiers et des estimations de flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles.

L'objectif du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation de découverts, d'emprunts obligataires, d'emprunts auprès de la société mère, de lignes de crédit bancaire revolving et de contrats de location de satellites.

La dette du Groupe arrive à échéance pour 79% en mars 2017.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Ventilation des passifs financiers nets par échéance (En milliers d'euros)

Au 30 juin 2010	Valeur au bilan	Total des flux contractuels	06/2011	06/2012	06/2013	06/2014	06/2015	Au-delà de 5 ans
Prêts intra-groupe	(383 878)	(385 675)	(385 675)	-	-	-	-	-
Emprunt obligataire	(850 000)	(1 086 672)	(35 063)	(35 063)	(35 063)	(35 063)	(35 063)	(911 357)
Emprunts Wins Ltd.	(623)	(623)	(409)	(214)	-	-	-	-
Instruments dérivés change Eutelsat S.A. ^(*)	(10 372)	(10 372)	(10 372)	-	-	-	-	-
Instruments dérivés taux Eutelsat S.A. qualifiés ^(*)	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés taux Eutelsat S.A. non qualifiés ^(*)	-	-	-	-	-	-	-	-
Découverts bancaires	(18 139)	(18 139)	(18 139)	-	-	-	-	-
Total dettes financières	(1 263 012)	(1 501 481)	(449 658)	(35 277)	(35 063)	(35 063)	(35 063)	(911 357)
Autres passifs financiers	(80 043)	(83 212)	(31 103)	(6 988)	(5 596)	(3 980)	(2 765)	(32 780)
Total passifs financiers	(1 343 055)	(1 584 693)	(480 761)	(42 265)	(40 659)	(39 043)	(37 828)	(944 137)
Instruments dérivés taux Eutelsat S.A. qualifiés ^(*)	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés taux Eutelsat S.A. non qualifiés ^(*)	24	24	24	-	-	-	-	-
Actifs financiers	7 009	7 009	4 840	-	-	-	-	2 169
Trésorerie	53 380	53 380	53 380	-	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres équivalents de Trésorerie	5 238	5 238	5 238	-	-	-	-	-
Total actifs financiers	65 651	65 651	63 482	-	-	-	-	2 169
Position nette	(1 277 404)	(1 519 042)	(417 279)	(42 265)	(40 659)	(39 043)	(37 828)	(941 968)

^(*) Les montants « ventilés » au titre des instruments dérivés correspondent à des justes valeurs (et non à des flux contractuels).

Eutelsat S.A.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Au 30 juin 2011	Valeur au bilan	Total des flux contractuels	06/2012	06/2013	06/2014	06/2015	06/2016	Au-delà de 5 ans
Prêts intra-groupe	(231 900)	(233 506)	(233 506)	-	-	-	-	-
Emprunt obligataire	(850 000)	(1 051 612)	(35 063)	(35 063)	(35 063)	(35 063)	(35 063)	(876 297)
Emprunts Wins Ltd.	(64)	(64)	(64)	-	-	-	-	-
Instruments dérivés change Eutelsat S.A. (*)	(5)	(5)	(5)	-	-	-	-	-
Instruments dérivés taux Eutelsat S.A. qualifiés (*)	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés taux Eutelsat S.A. non qualifiés (*)	-	-	-	-	-	-	-	-
Découverts bancaires	(4 512)	(4 512)	(4 512)	-	-	-	-	-
Total dettes financières	(1 086 481)	(1 289 699)	(273 150)	(35 063)	(35 063)	(35 063)	(35 063)	(876 297)
Autres passifs financiers	(89 235)	(92 804)	(30 165)	(10 206)	(8 519)	(6 979)	(1 108)	(35 827)
Total passifs financiers	(1 175 716)	(1 382 503)	(303 315)	(45 269)	(43 582)	(42 042)	(36 171)	(912 124)
Instruments dérivés change Eutelsat S.A. (*)	1 693	1 693	1 693	-	-	-	-	-
Instruments dérivés taux Eutelsat S.A. non qualifiés (*)	427	427	275	143	9	-	-	-
Actifs financiers	7 730	7 730	5 361	-	-	-	-	2 369
Trésorerie	62 924	62 924	62 924	-	-	-	-	-
OPCVM	66 187	66 187	66 187	-	-	-	-	-
Autres équivalents de Trésorerie	6 679	6 679	6 679	-	-	-	-	-
Total actifs financiers	145 640	145 640	143 119	143	9	-	-	2 369
Position nette	(1 030 076)	(1 236 863)	(160 196)	(45 126)	(43 573)	(42 042)	(36 171)	(909 755)

(*) Les montants « ventilés » au titre des instruments dérivés correspondent à des justes valeurs (et non à des flux contractuels).

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

26.5 – Données chiffrées au 30 juin 2011

Les tableaux ci-après présentent les montants contractuels ou notionnels ainsi que les justes valeurs des instruments financiers dérivés aux 30 juin 2010 et 30 juin 2011 analysés par type de contrat. Les instruments financiers font l'objet d'une évaluation par les contreparties bancaires qui est vérifiée/validée par un expert indépendant.

<i>(En milliers d'euros)</i>	Montants contractuels ou notionnels	Justes valeurs 30 juin 2010	Variation de juste valeur sur la période	Impact résultat (Hors coupons)	Impact capitaux propres
Vente à terme synthétique à barrière activante (Eutelsat S.A.)	154 837	(10 371)	(10 086)	75	(10 161)
Total des instruments de change	154 837	(10 371)	(10 086)	75	(10 161)
Swap (Eutelsat S.A.)* ⁽¹⁾	650 000	Cession	(895)	(25 443)	24 548
Swap (Eutelsat S.A.)*	650 000	-	(225)	-	(225)
Swap (Eutelsat S.A.)** ⁽¹⁾	250 000	Cession	870	(4 403)	5 273
Cap (Eutelsat S.A.) ^(*)	200 000	24	(358)	(358)	-
Total des instruments de taux d'intérêt		24	(608)	(30 204)	29 596
Total instruments financiers dérivés		(10 347)	(10 694)	(30 129)	19 435
Sociétés mises en équivalence					(10)
Total					19 425

* Swaps combinés et déqualifiés depuis le 26 mars 2010.

** Swap qualifié d'instrument de couverture pour €100 millions depuis le 1er avril 2008 et déqualifiés depuis le 26 mars 2010.

^(*) Cap qualifié d'instrument de couverture pour €100 millions depuis le 1er janvier 2009 et déqualifiés depuis le 26 mars 2010.

⁽¹⁾ y compris soultes payées.

<i>(En milliers d'euros)</i>	Montants contractuels ou notionnels	Justes valeurs 30 juin 2011	Variation de juste valeur sur la période	Impact résultat (Hors coupons)	Impact capitaux propres
Vente à terme synthétique à barrière activante (Eutelsat S.A.)	107 244	1 687	12 059	54	12 005
Total des instruments de change	107 244	1 687	12 059	54	12 005
Cap (Eutelsat S.A.)	200 000	-	(24)	(24)	-
Tunnel (Eutelsat S.A.)	100 000	427	102	102	-
Total des instruments de taux d'intérêt		427	78	78	-
Total instruments financiers dérivés		2 114	12 137	132	12 005
Sociétés mises en équivalence					2 199
Total					14 204

Au 30 juin 2011, le montant cumulé des justes valeurs des instruments financiers ressort en positif à €2 114 milliers dont €2 120 milliers en « Actifs financiers courants » (cf. Note 12 – *Actifs financiers courants*) et €5 milliers en « Autres passifs financiers courants » (cf. Note 17 – *Autres passifs financiers*).

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Aux 30 juin 2010 et 2011, les montants des variations des justes valeurs enregistrés dans le résultat financier pour les instruments financiers sont respectivement une charge nette de €30 129 milliers et un produit net de €132 milliers.

Le détail des instruments financiers satisfaisant aux critères de la comptabilité de couverture aux 30 juin 2010 et 30 juin 2011 se décompose comme ci-après :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Montants contractuels ou notionnels	Justes Valeurs 30 juin 2010	Variation de juste valeur sur l'exercice	Impact Résultat Hors coupons (1)	Impact capitaux propres
Ventes à terme synthétique à barrière activante (Eutelsat S.A.)	154 837	(10 371)	(10 086)	75	(10 161)
Total des instruments de change	154 837	(10 371)	(10 086)	75	(10 161)
Swap (Eutelsat S.A.) * (2)	650 000	Cession	(895)	(25 443)	24 548
Swap (Eutelsat S.A.) *	650 000	-	(225)	-	(225)
Swap (Eutelsat S.A.) ** (2)	100 000	Cession	348	(4 925)	5 273
CAP (Eutelsat S.A.) (*)	100 000	12	(179)	(179)	-
Total des instruments de taux d'intérêt		12	(951)	(30 547)	29 596
Total instruments financiers dérivés		(10 359)	(11 037)	(30 472)	19 435
Sociétés mises en équivalence					(10)
Total					19 425

* Swaps combinés et déqualifiés depuis le 26 mars 2010.

** Swap qualifié d'instrument de couverture pour €100 millions depuis le 1^{er} avril 2008 et déqualifiés depuis le 26 mars 2010.

(*) Cap qualifié d'instrument de couverture pour €100 millions depuis le 1^{er} janvier 2009 et déqualifiés depuis le 26 mars 2010.

(1) La part inefficace des instruments de couverture n'étant pas significative n'a pas été isolée.

(2) Y compris soultes payées.

<i>(En milliers d'euros)</i>	Montants contractuels ou notionnels	Justes Valeurs 30 juin 2011	Variation de juste valeur sur l'exercice	Impact Résultat (hors coupons) (1)	Impact capitaux propres
Vente à terme synthétique à barrière activante (Eutelsat S.A.)	107 244	1 687	12 059	54	12 005
Total des instruments de change	107 244	1 687	12 059	54	12 005
Total instruments financiers dérivés	106 897	1 687	12 059	54	12 005
Sociétés mises en équivalence					2 199
Total					14 204

(1) La part inefficace des instruments de couverture n'étant pas significative n'a pas été isolée.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Impact sur le compte de résultat et les capitaux propres

L'impact sur le compte de résultat et les capitaux propres des variations de juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie futurs du risque de taux s'explique comme suit :

- Les coupons des swaps de taux qualifiés de couverture de flux de trésorerie futurs sont comptabilisés directement en résultat ; les variations comptabilisées en capitaux propres au titre de ces swaps correspondent aux variations des justes valeurs hors coupon ("clean fair value").
- Le coupon sur le cap acheté (lorsque le cap est actif) est comptabilisé directement en résultat, de même que les variations de la valeur temps du cap (exclue de la relation de couverture). Les éléments comptabilisés en capitaux propres correspondent à la variation de la valeur intrinsèque hors coupon couru du cap.

Couverture de flux de trésorerie - Juste valeur différés en capitaux propres et à reprendre en résultat

	Juste valeur différée en capitaux propres et à reprendre en résultat						
	Total	A un an au plus	De un à deux ans	De deux à trois ans	De trois à quatre ans	De quatre à cinq ans	A plus de 5 ans
- Couverture du risque de change	1 687	1 687	-	-	-	-	-
Total net au 30 juin 2011^(*)	1 687	1 687	-	-	-	-	-

^(*) Hors sociétés mises en équivalence pour un montant négatif de €1 277 milliers.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 27 : AUTRES ENGAGEMENTS

Au 30 juin 2011, la Direction estime, au mieux de sa connaissance actuelle, qu'il n'existe pas d'engagements susceptibles d'avoir un impact sur la situation financière actuelle ou future du Groupe, autres que ceux listés ci-dessous.

27.1 – Engagements d'achat

Au 30 juin 2011, les paiements futurs au titre des contrats de construction de satellite s'élèvent à €255 millions, et les paiements futurs au titre des contrats de lancement s'élèvent à €265 millions. Ces engagements s'étalent sur 5 ans.

Le Groupe s'est engagé par ailleurs auprès de certains fournisseurs pour la réalisation de prestations de services et l'acquisition d'immobilisations liées au suivi et au contrôle des satellites.

L'échéancier aux 30 juin 2010 et 30 juin 2011 des paiements futurs au titre de ces prestations et acquisitions s'établit comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	<u>Au 30 juin 2010</u>	<u>Au 30 juin 2011</u>
2011	79	-
2012	21	60
2013	16	23
2014	13	20
2015 et au-delà (*)	47	18
2016 et au-delà	-	69
Total	<u>176</u>	<u>190</u>

(*) Pour la période présentée au titre de l'exercice clos au 30 juin 2010

Le total ci-dessus inclut un montant de €1 million relatif à des engagements d'achats conclus avec des parties liées (cf. Note 28 - *Parties liées*).

D'autre part, le Groupe peut être amené à bénéficier de pénalités liées aux incidents de fonctionnement de satellites en exploitation.

27.2 – Assurance en orbite et assurance lancement

Les assurances en orbite et assurances L+1 (lancement + 1 an) du Groupe existant au 30 juin 2011 sont placées auprès de syndicats de compagnies d'assurance, 24 assureurs, lesquelles sont généralement notées entre AA- et A+. Le risque de contrepartie est ainsi limité, les cas de défaillance d'un des assureurs pouvant être traités via la reprise de sa quote-part par un nouvel entrant.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

a) Assurance en orbite

Depuis le 1^{er} juillet 2010, le Groupe est assuré par un nouveau programme d'une durée de 12 mois, défini en vue de minimiser, pour un coût acceptable, l'impact sur son bilan et sur ses résultats d'une ou de plusieurs pertes de satellites. Ce programme comporte deux tranches, l'une couvrant les pertes en excès de €80 millions jusqu'à un plafond de €500 millions et l'autre couvrant les pertes entre €50 millions et €80 millions. Vingt-quatre assureurs ont souscrit la 1^{ère} tranche et quatre ont également souscrit la 2^{ème} tranche. Au titre de ce programme, 15 des satellites appartenant au Groupe (à l'exclusion des satellites EUROBIRDTM4A (ex W1), EUROBIRDTM16 (ex ATLANTIC BIRDTM4, ex HOT BIRDTM4), ATLANTIC BIRDTM1, W75 (ex EUROBIRDTM4), W5, W2M, SESAT 1, W48 (ex HOT BIRDTM2) bénéficient d'une couverture d'assurance.

La police d'assurance Dommage souscrite au titre de ce programme couvre les pertes réputées totales ou partielles cumulées que subiraient les 15 satellites assurés dans une limite de €223 millions par satellite et dans une enveloppe annuelle totale de €500 millions. Les satellites assurés par ces polices sont couverts pour une valeur représentant leur valeur nette comptable.

Ce placement a été remplacé le 1^{er} juillet 2011 par un nouveau programme d'une durée de 12 mois. Il comporte maintenant une seule tranche de €50 millions à €600 millions. Vingt-deux (22) assureurs l'ont souscrit. Quinze (15) satellites appartenant au Groupe (à l'exclusion des satellites EUROBIRDTM4A (ex W1), EUROBIRDTM16 (ex ATLANTIC BIRDTM4, ex HOT BIRDTM4), ATLANTIC BIRDTM1, W75 (ex EUROBIRDTM4), W5, W2M, SESAT 1, W48 (ex HOT BIRDTM2 et W6 (ex W3)) bénéficient d'une couverture d'assurance. Le montant couvert par satellite est passé de €223 millions à €235 millions.

b) Assurance lancement

En octobre 2010, le Groupe a placé une assurance L+1 (Lancement + 1 an) pour un montant maximum de couverture de €225 millions par satellite couvrant les cinq satellites en cours de construction (W3C, ATLANTIC BIRDTM7, W6A, W5A, EUROBIRDTM2A).

Cette police est valide pour une période de trois ans jusqu'en novembre 2013 et comprend la flexibilité nécessaire pour allouer tout type de lanceur aux cinq satellites assurés.

Le 28 octobre 2010, le Groupe a eu à déplorer la perte du satellite W3B juste après son lancement (cf. Note 6 – *Satellites et autres immobilisations corporelles*). Le dossier contenant la preuve et la quantification de ce sinistre a été transmis aux assureurs le 17 novembre 2010. La perte réputée totale (« Constructive Total Loss ») a été reconnue par tous les assureurs du placement. Une indemnité de €235,1 millions représentant le montant total assuré a donc été versée à Eutelsat au cours de l'exercice clos au 30 juin 2011 et comptabilisée en « Autres produits opérationnels ».

Pour rappel :

Le 22 janvier 2009, le satellite W2M a subi une anomalie majeure. Le 27 février 2009 le dossier contenant la preuve et la quantification de ce sinistre a été transmis aux assureurs.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Une perte réputée totale (« Constructive Total Loss ») a été reconnue par tous les assureurs du placement. Une indemnité de €120,5 millions représentant le montant total assuré a donc été versée à Eutelsat en juin 2009.

L'accord avec les assureurs prévoit également que si toutefois dans le futur le satellite pouvait être mis en service commercial, une partie des revenus (10% ou 28.75% selon les cas) serait reversée aux assureurs avec un plafond total de reversement de €30 millions.

Les revenus éventuels seraient constatés annuellement à compter du 1^{er} juillet 2009 mais le premier paiement annuel aux assureurs de leur portion n'interviendrait qu'en août 2012 sous la condition suspensive que le satellite puisse encore être exploité commercialement à la date du 1^{er} juillet 2012.

27.3 – Engagements reçus

Cf. Note 10 – *Créances clients et comptes rattachés.*

27.4 – Litiges

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe est impliqué dans un certain nombre de litiges. Les charges pouvant en découler, estimées probables par la société et ses conseils, ont fait l'objet de provisions jugées suffisantes pour couvrir les risques encourus.

Eutelsat a engagé, le 6 avril 2011, une procédure d'arbitrage auprès de la Chambre de Commerce Internationale à l'encontre de Deutsche Telekom et Media Broadcast pour faire valoir ses droits à la position 28.5° Est. Les droits d'usage de certaines fréquences à cette position orbitale sont actuellement exploités par Eutelsat dans le cadre d'un accord datant de juin 1999 avec Deutsche Telekom dont l'activité satellitaire a depuis été transférée à Media Broadcast. A ce stade, le Groupe ne s'attend pas à un impact sur sa situation financière.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 28 : PARTIES LIÉES

Les parties liées sont composées des actionnaires directs ou indirects qui exercent un contrôle exclusif ou une influence notable, laquelle est présumée en cas de détention de plus de 20% ou dès lors que l'investisseur bénéficie d'une présence au Conseil d'administration d'une entité du Groupe, des sociétés dans lesquelles le Groupe détient une participation qu'il comptabilise par la méthode de la mise en équivalence et des « principaux dirigeants ».

Le Groupe considère que la notion de « principaux dirigeants » regroupe dans le contexte de gouvernance d'Eutelsat les membres des organes de direction et d'administration, à savoir le Président, le Directeur Général, le Directeur Général Délégué et les autres membres du Conseil d'administration.

28.1 – Parties liées hors « principaux dirigeants »

Les créances et les dettes envers les parties liées comprises dans les actifs et passifs courants au bilan aux 30 juin 2010 et 2011 s'analysent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période de douze mois close au 30 juin 2010	Période de douze mois close au 30 juin 2011
Créances brutes (y compris factures à établir) ⁽¹⁾	13 300	10 532
Dettes (y compris factures à recevoir)	628	570
Dettes financières ⁽²⁾	383 878	231 900

⁽¹⁾ Dont €2 860 milliers et €1 042 milliers concernant les entités mises en équivalence, respectivement aux 30 juin 2010 et 2011.

⁽²⁾ Cf. Note 16 – Dettes financières.

Les transactions avec les parties liées comprises dans le compte de résultat pour les périodes closes aux 30 juin 2010 et 2011 s'analysent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période de douze mois close au 30 juin 2010	Période de douze mois close au 30 juin 2011
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	44 741	45 599
Coûts des opérations, frais commerciaux et administratifs	3 131	3 258
Résultat financier	(4 990)	(8 846)

⁽¹⁾ Dont €9 928 milliers et €8 485 milliers concernant les entités mises en équivalence, respectivement aux 30 juin 2010 et 2011.

Pour l'exercice clos au 30 juin 2011, aucune partie liée ne représente individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires.

En outre, le Groupe a conclu des accords avec des actionnaires pour la fourniture de services liés au suivi et au contrôle des satellites.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

D'autre part, le Groupe détient une promesse d'achat d'une partie liée, sans limitation de durée et exerçable deux fois par an sur sa participation dans Hispasat.

28.2 – Rémunérations allouées aux « principaux dirigeants »

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période de douze mois close au 30 juin 2010	Période de douze mois close au 30 juin 2011
Rémunérations hors charges patronales	1 152	779
Avantages court terme : charges patronales	450	258
Total avantages court terme	1 602	1 037
Avantages postérieurs à l'emploi ⁽¹⁾	12% du salaire annuel fin de carrière	12% du salaire annuel fin de carrière
Paiement fondé sur les actions	Cf. infra	Cf. infra

⁽¹⁾ Cf. Note 22.2 – *Engagements de retraite et assimilés, b) Régimes supplémentaires.*

Paiement fondé sur les actions

Le Conseil d'administration d'Eutelsat Communications du 1^{er} février 2010 dans son approbation du plan d'attribution gratuite d'actions (cf. Note 15.3 – *Rémunérations en actions et assimilées*) a décidé d'attribuer un maximum de 36 122 actions d'Eutelsat Communications au profit des membres des organes de direction et d'administration du Groupe Eutelsat S.A. subordonnées aux conditions précisées dans le plan et de fixer un taux de rétention de 50% des actions définitivement acquises pour la durée de leur fonction de mandataires sociaux de la Société.

La valeur de l'avantage octroyé initialement estimée à €454 milliers a été portée à €599 milliers et est étalée sur la période d'acquisition des droits d'une durée de trois ans. La charge constatée en contre partie des capitaux propres pour les périodes arrêtées aux 30 juin 2010 et 2011 s'est élevée respectivement à €61 milliers et €220 milliers.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 29 : CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel (y compris la participation légale des salariés et les charges fiscales afférentes aux salariés) se ventilent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période de douze mois close au 30 juin 2010	Période de douze mois close au 30 juin 2011
Coûts des opérations	30 780	36 576
Charges commerciales et administratives	49 000	51 951
Total ⁽¹⁾	79 780	88 527

⁽¹⁾ Dont au titre des charges liées au paiement fondé sur les actions €1 311 milliers et €3 735 milliers aux 30 juin 2010 et 2011.

Le nombre moyen d'employés s'établit comme suit :

	Période de douze mois close au 30 juin 2010	Période de douze mois close au 30 juin 2011
Opérations	253	296
Fonctions commerciales et administratives	386	394
Total	639	690

Au 30 juin 2011, le Groupe compte 723 salariés, contre 661 au 30 juin 2010.

La rémunération versée (y compris charges patronales) aux mandataires sociaux d'Eutelsat S.A. salariés du Groupe est de €1 063 milliers pour l'exercice clos au 30 juin 2011. Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent pas de jetons de présence.

Le Groupe possède un Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE) réservé au personnel salarié d'Eutelsat S.A. ayant au moins trois mois d'ancienneté, alimenté par les versements volontaires des salariés.

Par ailleurs, le Groupe possède un accord d'intéressement au niveau de la société Eutelsat S.A. qui a été conclu pour une durée de trois ans assis sur des objectifs révisables annuellement.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 30 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est la suivante :

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	% de droits de vote au 30 juin 2011	% d'intérêt au 30 juin 2011
- Eutelsat VAS S.A.S.	France	IG	100,00%	100,00%
- Tooway Management S.A.S	France	IG	100,00%	100,00%
- Tooway S.N.C.	France	IG	90,00%	90,00%
- Fransat S.A.	France	IG	100,00%	100,00%
- Eutelsat do Brasil S.A. ⁽¹⁾	Brésil	IG	100,00%	100,00%
- Eutelsat Italia S.r.l.	Italie	IG	100,00%	100,00%
- Skylogic Italia S.p.A.	Italie	IG	100,00%	100,00%
- Eutelsat Services und Beteiligungen GmbH	Allemagne	IG	100,00%	100,00%
- Eutelsat visAvision GmbH	Allemagne	IG	100,00%	100,00%
- Eutelsat Inc.	États-Unis	IG	100,00%	100,00%
- Eutelsat America Corp.	États-Unis	IG	100,00%	100,00%
- Eutelsat UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
- Eutelsat Polska spZoo	Pologne	IG	100,00%	100,00%
- Skylogic Polska spZoo	Pologne	IG	100,00%	100,00%
- Skylogic Finland Oy	Finlande	IG	100,00%	100,00%
- Skylogic France	France	IG	100,00%	100,00%
- Skylogic Germany GmbH	Allemagne	IG	100,00%	100,00%
- Skylogic Mediterraneo S.r.l.	Italie	IG	100,00%	100,00%
- Irish Space Gateways	Irlande	IG	100,00%	100,00%
- CSG Cyprus Space Gateways	Chypre	IG	100,00%	100,00%
- Skylogic Eurasia	Turquie	IG	100,00%	100,00%
- Skylogic España S.A.U.	Espagne	IG	100,00%	100,00%
- Eutelsat Madeira Unipessoal Lda	Madère	IG	100,00%	100,00%
- Wins Ltd ⁽¹⁾	Malte	IG	70,00%	70,00%
- Hispasat S.A. ⁽¹⁾	Espagne	MEE	27,69%	27,69%
- Solaris Mobile Ltd ⁽¹⁾	Irlande	MEE	50,00%	50,00%

IG : Intégration globale

MEE : Mise en équivalence

⁽¹⁾ Sociétés dont l'exercice fiscal est clos au 31 décembre.

NB : les autres sociétés ont un exercice fiscal clos au 30 juin.

L'intégration globale de ces filiales a été réalisée à partir de comptes arrêtés au 30 juin 2011.

NOTE 31 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Néant.

Eutelsat S.A.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 32 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(En milliers d'euros)	ERNST & YOUNG				MAZARS			
	Montant N	%	Montant N-1	%	Montant N	%	Montant N-1	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Eutelsat SA	313	43%	222	23%	278	96%	222	51%
Autres filiales	150	21%	185	19%	12	2%	12	2%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Eutelsat SA	12	2%	232	24%	-	-	205	47%
Autres filiales	144	20%	251	26%	-	-	-	-
Sous total	620	85%	890	92%	290	100%	439	100%
Autres prestations. le cas échéant								
Juridique, fiscal, social	112	15%	81	8%	-	-	-	-
Technologies de l'information	-	-	-	-	-	-	-	-
Audit interne	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous total	112	15%	81	8%	-	-	-	-
TOTAL	732	100%	971	100%	290	100%	439	100%